

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- |                                     |   |                                     |   |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/>            | Coloured covers /<br>Couverture de couleur  | <input type="checkbox"/>            | Coloured pages / Pages de couleur   |
| <input type="checkbox"/>            | Covers damaged /<br>Couverture endommagée   | <input type="checkbox"/>            | Pages damaged / Pages endommagées   |
| <input type="checkbox"/>            | Covers restored and/or laminated /<br>Couverture restaurée et/ou pelliculée   | <input type="checkbox"/>            | Pages restored and/or laminated /<br>Pages restaurées et/ou pelliculées   |
| <input type="checkbox"/>            | Cover title missing /<br>Le titre de couverture manque  | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/<br>Pages décolorées, tachetées ou piquées  |
| <input type="checkbox"/>            | Coloured maps /<br>Cartes géographiques en couleur  | <input type="checkbox"/>            | Pages detached / Pages détachées  |
| <input type="checkbox"/>            | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /<br>Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)  | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence  |
| <input type="checkbox"/>            | Coloured plates and/or illustrations /<br>Planches et/ou illustrations en couleur   | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /<br>Qualité inégale de l'impression  |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Bound with other material /<br>Relié avec d'autres documents  | <input type="checkbox"/>            | Includes supplementary materials /<br>Comprend du matériel supplémentaire   |
| <input type="checkbox"/>            | Only edition available /<br>Seule édition disponible  | <input type="checkbox"/>            | Blank leaves added during restorations may<br>appear within the text. Whenever possible, these<br>have been omitted from scanning / Il se peut que<br>certaines pages blanches ajoutées lors d'une<br>restauration apparaissent dans le texte, mais,<br>lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas<br>été numérisées. |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion<br>along interior margin / La reliure serrée peut<br>causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la<br>marge intérieure. |                                     |   |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /<br>Commentaires supplémentaires:  |                                     | Pagination continue.  |

## LE VIEUX CURÉ

---

“ Je suis depuis trente ans curé de la paroisse,  
Trente ans de dur labeur ! et c'est avec angoisse  
Que je songe, en voyant mes cheveux tout blanchis,  
Qu'un jour je dois partir. Et plus je réfléchis  
A mon humble existence, à mon travail modeste,  
Plus je tiens à garder la force qui me reste.  
J'aimerais vivre encor, mais ce n'est plus pour moi ;  
Ayant vécu pour Dieu, je mourrai sans effroi.  
Si je veux prolonger mon utile vieillesse  
—Que le ciel me pardonne hélas ! cette faiblesse—  
C'est que, je l'ai compris, toujours la même main  
Apprend à mieux bénir, montre mieux le chemin,  
La même voix, malgré qu'elle soit défaillante,  
Sait mieux encourager la vertu chancelante,  
Et le même regard, qu'il se mouille de pleurs  
Ou qu'il soit souriant, pénètre mieux les cœurs.  
A la voix du berger le troupeau s'accoutume ;  
Il reconnaît son pas et même son costume ;  
Mais qu'un pâtre nouveau succède au vieux berger,  
Le bercail n'entend pas la voix de l'étranger.

Depuis les cheveux blancs jusqu'à la tête blonde,  
Intime ami de tous, je connais tout le monde.  
Fier de mon rôle obscur, de ma tâche jaloux,  
J'ai baptisé l'enfant, j'ai béni les époux,  
J'ai, fardeau le plus lourd de ma rude carrière,  
Conduit bien des défunts du chaume au cimetière,  
Silencieux enclos que la mort a peuplé  
Et que, les yeux en pleurs, tant de fois j'ai foulé !  
Puis (la vie est ainsi) dans les grands jours de liesse  
De mes chers paroissiens j'ai béni l'allégresse  
Et j'ai pu, tour à tour dans la joie ou les pleurs,  
Rire de leur gaité, pleurer de leurs douleurs.

Tous les ans, sans manquer, je faisais ma visite  
 D'un bout de la paroisse à l'autre. A chaque gîte  
 Je frappais. On m'ouvrait, empressés et joyeux.  
 L'émotion des cœurs mettait des pleurs aux yeux.  
 Et le père, et la mère, et toute la famille  
 —Et vous savez, monsieur, qu'au pays ça fourmille—  
 Tous de se mettre en cercle et de me souhaiter  
 Longue vie et bonheur, et de me raconter  
 Leurs chagrins, car ces cœurs si naïfs, si rustiques  
 Connaissent comme vous les peines domestiques.  
 Dans ces humbles foyers j'étais le bienvenu ;  
 J'y trouvais tous les ans plus d'un nouveau venu  
 Et bien souvent aussi plus d'une place vide,  
 Car dans son cours fatal la mort toujours avide,  
 Moissonnant sans compter les jeunes et les vieux,  
 Semble m'épargner seul sans faire d'envieux !

Et laisser tout cela ! Laisser mon presbytère,  
 Ce toit qui protégea mon existence austère !  
 Laisser mon humble église où le ciel m'a souri,  
 Où du céleste pain trente ans je fus nourri !  
 Quitter ces braves gens confiés à ma garde  
 Et qui tous m'aiment tant ! Ah ! que le ciel m'en garde !  
 Aussi je me redresse, et seul encor debout  
 Je me ris du trépas qui moissonne partout.  
 Pourtant je sens qu'un jour il faudra que je parte.  
 Cette pensée hélas ! vainement je l'écarte.  
 Mes forces qui s'en vont, ma voix qui s'affaiblit,  
 Ma taille qui se voûte et mon teint qui pâlit,  
 Tout me dit que bientôt Dieu pour ma récompense  
 Va m'appeler à lui ; je pleure quand j'y pense !  
 Il est si bon de vivre ainsi parmi les siens !  
 Tant de bien reste à faire à mes chers paroissiens,  
 Tant d'âmes ont besoin d'un mot qui les console  
 Que Dieu peut m'oublier sans que je m'en désole !”

Et j'étais, ému, le modeste curé  
 Qui tout à sa paroisse, à son devoir sacré,  
 Sous le regard de Dieu vit dans l'oubli du monde  
 Et poursuit sa carrière en miracles féconde.

De sa main défaillante il bénit les berceaux,  
Verse la paix suprême au-dessus des tombeaux,  
A tous ceux qu'il aimait s'étonne de survivre ;  
Et seul le bien qu'il fait le console de vivre !

ADOLPHE POISSON.

# LES LIEUTENANTS-GOUVERNEURS DE GASPÉ.

---

## I

Le poste de lieutenant-gouverneur de Gaspé était destiné à de grandes choses. Ne semble-t-il pas plausible de croire qu'il s'agissait, dans l'esprit de ses fondateurs, d'établir une petite principauté anglaise dans ce coin reculé de notre Province ?

C'était à l'époque du célèbre Haldimand, au lendemain de l'invasion du Canada par les troupes américaines. Les Loyaux se trouvant pour ainsi dire perdus sur notre sol hospitalier, avaient demandé à la mère-patrie de leur trouver un lieu paisible où ils pourraient vivre à l'aise, sans trop d'embarras ni d'ennuis de voisinage. Quelques-uns préférèrent les riches prairies d'Ontario et des Cantons de l'Est, à proximité de la frontière. D'autres s'en allèrent demander l'hospitalité aux rives salubres et enchanteresses de la Baie des Chaleurs et de la péninsule gaspésienne.

Le gouvernement anglais ne pouvait refuser à ces féaux sujets que leur conduite récente lui avait rendus plus chers, les secours qu'ils réclamaient, sinon comme récompense de leur loyauté, du moins comme compensation aux pertes qu'ils avaient dû subir en abandonnant leurs dieux domestiques.

La Gaspésie n'avait pas été épargnée durant les troubles causés par les envahisseurs *yankees*. Des corsaires avaient ravagé tout le littoral de la Baie des Chaleurs, où ils se livrèrent au pillage et à la destruction de la propriété. La couronne anglaise, alarmée de ce malheureux état de choses, lança contre eux deux frégates en bon état d'armement : la *Wolfe* et la *Diligence*. Les vaisseaux Bostonnais, réfugiés dans la baie de Gaspé, durent, un bon jour de l'année 1776, essuyer le feu meurtrier des canons anglais. Deux d'entre eux furent coulés à fond, et les autres ne parvinrent à s'échapper qu'à la faveur d'un brouillard épais qui les déroba pendant assez longtemps pour leur permettre de gagner la mer.

L'invasion de ce côté-là ayant été réprimée, la Gaspésie put dor-

mir tranquille dans la suite et recevoir à bras ouverts les Loyaux américains qui voulurent s'y fixer.

## II

en 1778

Nous sommes en 1779. Carleton avait cédé le gouvernement du Bas-Canada au farouche Haldimand. Ce despote comprit bien qu'il lui serait facile de tailler un domaine pour les Loyaux dans la Gaspésie encore peu habitée, et dont la population pourrait être facilement exploitée. Il avait fait arpenter deux townships, expressément pour eux; il leur avait distribué des terres parmi les plus fertiles; il leur avait même obtenu £80,000 sterling, rien que pour les mettre en bonne voie de vivre. Puis il leur donna, comme complément de toutes ces libéralités, un lieutenant-gouverneur portant en outre le titre officiel d'Inspecteur ou Surintendant du commerce et des pêcheries sur la côte du Labrador. Le lieutenant-gouverneur avait juridiction sur tout le district de Gaspé, y compris les deux rives de la Baie des Chaleurs, et le premier à qui échut cet honneur grassement rémunéré fut le major Nicholas Cox.

Né en 1724, Cox entra dès sa jeunesse dans la carrière des armes, et y servit le roi d'Angleterre pendant plus de cinquante deux ans. Voici l'éloge qu'en fit la *Gazette de Québec* en annonçant sa mort arrivée le 12 janvier 1794 :

"Cox prit part aux sièges de Louisbourg et de Québec, et commandait une compagnie du 47<sup>e</sup> régiment à l'immortelle bataille des plaines d'Abraham, le 13 septembre 1759. Dans la belle défense de Québec, au printemps de 1776, Lord Dorchester l'adjoignit à son état-major; et bien que ce temps soit déjà loin de nous, il y a encore vivants trop de ses frères d'armes qui peuvent rendre à son zèle, à sa fermeté, à sa ponctualité à remplir scrupuleusement son devoir, un témoignage aussi ample qu'honorable, pour qu'il soit besoin de s'étendre sur ce point."

Nicholas Cox fut nommé lieutenant-gouverneur de Gaspé, dit-on, en 1775, plus probablement toutefois en 1776, comme semble l'établir une lettre du colonel Caldwell au général Murray en date du 15 juin 1776. L'opinion de Pye dans *Gaspé Scenery* est inadmissible. "Percé, dit-il, fut pendant assez longtemps la résidence du lieutenant-gouverneur Cox, qui fut nommé gouverneur de Gaspé en 1785." Or, comme je le prouverai bientôt, Cox n'était plus lieutenant-gouverneur à cette époque.

Les services qu'il avait rendus à l'Angleterre valurent à Cox cette nomination de confiance qui devait lui rapporter de magnifiques émoluments, mille louis, paraît-il. Certes, ce n'était pas à dédaigner. Dans l'année qui précéda l'arrivée de Cox dans sa petite principauté (1779), la jeune colonie de Percé fut un jour bien surprise de voir arriver en rade plusieurs vaisseaux montés par un grand nombre d'officiers, de soldats et d'individus difficiles à classer. Les paisibles citoyens crurent d'abord à une nouvelle invasion des Bostonnais. Mais ils se rassurèrent bientôt quand des soldats, envoyés à terre pour s'approvisionner d'eau, leur apprirent que la flotille ne portait que des enfants d'Albion envoyés par le gouvernement pour construire une résidence gubernatoriale.

Les vaisseaux de Sa Majesté renfermaient une escouade de travailleurs tirés des prisons et amenés à Percé expressément dans le but d'ériger un *château* pour Cox. Dès le lendemain de leur arrivée, les délinquants, armés de haches, de pioches et de pics, se frayèrent un chemin vers une colline que la vue aperçoit à une dizaine d'arpents du rocher de Percé. Quelques jours suffirent à cette première besogne. Puis ils jetèrent les fondations du futur Spencer Wood. Puis l'on vit sortir de terre les murailles du noble édifice bientôt recouvertes d'un toit majestueux. Et quand tout fut à peu près terminé, les ouvriers reprirent leurs marteaux et leurs truelles pour se rembarquer sur les navires qui les avaient transportés loin de leurs familles.

### III

Percé sera donc la capitale du petit royaume gaspésien. Dans les premiers temps de la colonie française, des navigateurs et des personnages distingués, de Caën, de la Ralde, Denys et Champlain entre autres, avaient foulé le sol de Percé, mais aucun d'eux n'avait songé qu'un jour le drapeau britannique flotterait sur cette falaise et couvrirait de son égide puissante un gouverneur anglais, chargé de surveiller les intérêts d'une poignée d'Anglo-Américains, plus anglais cependant qu'américains.

L'été de 1780 est enfin arrivé. La population attend son lieutenant-gouverneur avec une anxiété facile à comprendre. C'est l'homme que la Providence a tiré des rangs de l'armée pour améliorer sa condition et asseoir sur des bases solides une génération de fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté George III.

Enfin une voile paraît à l'horizon—C'est lui ! La population se rend en foule sur le rivage. Au milieu d'elle on distingue un homme jeune encore et qui à sa prestance et à son costume de gala joint un grand air de dignité. Une longue adresse se devine dans le rouleau de papier qu'il porte majestueusement sous son bras. C'est le citoyen le plus instruit de la capitale. Son nom est Theophilus Fox. Le vaisseau qui porte César n'est plus qu'à quelques encablures du débarcadère, lorsque tout à coup le canon fait redire au Mont Joly et au Mont Sainte-Anne les merveilleux échos particuliers à cet endroit.

Nicholas Cox met enfin pied à terre, et Fox s'avançant gravement à sa rencontre, lui donne lecture de l'adresse de bienvenue qu'il a élaborée à grands frais d'imagination. L'échange de compliments se fait avec une courtoisie toute britannique, et le noble dignitaire prend bientôt le chemin de son manoir, au milieu des vivats et des acclamations de la population qui l'escorte en triomphe. (1)

Le voilà enfin confortablement installé dans sa résidence princière, ce beau militaire élevé à la hauteur d'un personnage. Car il n'y a que deux hommes dans la province qui ont la suprématie sur lui, et tous deux comme lui tiennent leur nomination de la chancellerie britannique : ce sont le Gouverneur général et le lieutenant-gouverneur de la province du Bas-Canada.

Nicholas Cox n'aura plus maintenant qu'à gérer les affaires de ses administrés avec la sagesse et la prudence qui doivent distinguer tout homme de son importance et de sa condition. La tâche lui sera facile, car les sujets sont soumis et comparativement peu nombreux. Les uns ont fixé leur demeure à Douglastown, les autres à New-Carlisle. Ce sont les seuls endroits, à part Percé, où il fera sentir les effets de la politique coloniale anglaise. Il se transportera d'un endroit à l'autre suivant les besoins des Loyaux ou mieux suivant les caprices d'une santé chancelante. Douglastown semble cependant son lieu de prédilection. Il s'y bâtit une résidence où il vient passer une grande partie de l'année. Le climat de Percé ne va pas au tempérament de ce vieillard usé par les fatigues d'une vie épuisante. D'anciennes blessures contractées sur les champs de

(1) Il est assez probable que ce personnage est le même que mentionne le révérend Messire J. B. McMahon dans une lettre adressée à Mgr Panet, en date du 8 mai 1829 : "A mon retour à Percé, je me suis hâté d'aller voir mon nouveau catholique, M. Fox, vieillard de 86 ans." Fox avait donc à l'arrivée de Cox 37 ans.



batailles menacent de s'ouvrir. Mais Cox a beau fuir les vents humides de sa capitale, et chercher à Douglastown un climat plus humain pour réchauffer ses membres qui se glacent avec les années, il n'est plus bientôt que l'ombre de lui-même. De guerre lasse enfin, il lui va falloir quitter cette retraite où il croyait terminer tranquillement sa carrière, pour aller vivre ailleurs. Les autorités anglaises ne se font pas tirer l'oreille pour lui accorder sa pension en même temps que sa retraite. En 1784, Cox revenait à Québec avec sa femme où il s'éteignait dix ans plus tard. Après sa mort, madame Cox reçut annuellement une rente du gouvernement au montant de £100, et elle ne mourut que vers la fin de l'année 1815.

## IV

Le premier lieutenant gouverneur de Gaspé avait rempli sa charge pendant environ huit ans, dont il avait passé quatre dans le district. Les faits que j'ai rapportés plus haut à son endroit forment à peu près la substance de ce que la tradition et l'histoire nous ont conservé de lui. Cependant les Gaspésiens ont d'autres souvenirs de lui. A Douglastown on voyait encore dans ces dernières années un système de rues telles qu'il les avait fait un jour tracer. Elles sont coupées à angle droit, mais dans la construction plus récente des édifices, les habitants n'ont tenu aucun compte de la symétrie originaire.

A New-Carlisle il existe un puits qui servait à alimenter la maison où il allait parfois demeurer, et l'on y exhibe le crochet en fer qui sert à tirer l'eau fabriqué avec une baïonnette que le Major avait portée pendant de longues années.

Il y a bien encore le township appelé township Cox qui transmettra aux générations futures le nom du premier lieutenant-gouverneur de Gaspé.

Percé, Douglastown et New-Carlisle furent donc les lieux favoris de Cox. A part les résidences qu'il possédait dans ces trois jolies localités, il aurait aussi fait ériger à grands frais à mi-distance entre les deux townships réservés aux Loyaux une sorte de chateaufort qui devait servir à les protéger contre tout envahisseur étranger. A part aussi l'argent comptant que ceux-ci avaient reçu, ils avaient été mis en possession d'un *homestead*, sans condition. Cox avait pu présider à l'installation de chacun d'eux, et s'il existe encore de

ces familles réfugiées—il y en a encore—elles doivent bénir la mémoire de cet homme qui fut la providence de leurs ancêtres. Toutefois ces faveurs n'ont pas produit tous les résultats qu'on en devait attendre. Ferland rapporte à ce sujet qu'un jour le juge Thompson disait en riant à l'évêque catholique de Québec : "Cet argent n'a dû être employé qu'à creuser des excavations souterraines, car rien n'apparaît à la surface pour justifier une si forte dépense." (1).

## V

Le second lieutenant-gouverneur de Gaspé fut Francis le Maistre, natif de l'île Jersey. D'abord secrétaire de Cramahé, puis colonel sous Carleton en 1775, Le Maistre occupa plus tard la position de secrétaire militaire et d'aide-de-camp de Haldimand. Il remplit les mêmes charges sous son ancien chef Carleton devenu Lord Dorchester.

L'année qui suivit le départ de son prédécesseur, nous constatons la présence de Le Maistre à Percé. Une de ses ordonnances est restée. Elle est adressée aux habitants de la Rivière à l'Anguille, en date du 11 août 1785. En voici la teneur :

"J'ai reçu votre requête par les mains du révérend M. Bourg. (2) au sujet des inquiétudes que les sauvages nommés Caplans vous occasionnent. Je leur fais dire par leur missionnaire que si, à l'avenir, ils ne se comportent point comme de bons sujets, ils se feront faire des affaires, et j'attends de votre part une conduite honnête et tranquille envers eux. Vous avez tous plus de lumières qu'ils n'en ont : il faut donc leur montrer un bon exemple."

FRANCIS LE MAISTRE,

Lieutenant Gouverneur.

Le même jour Le Maistre autorisait un nommé Jacques Gangnon à agir comme chef des sauvages domiciliés à Ristigouche, ordonnant à ceux-ci de lui obéir, jusqu'à ce que le bon plaisir de Son Excellence le capitaine général et gouverneur en chef fût connu.

(1) Pye's *Gaspé Scenery*.

(2) Bourg, Messire Joseph Mathurin, fut ordonné en 1722 par Mgr. Briand. Nommé grand-vicaire pour l'Acadie en 1781, il résida quelques mois en cette qualité à Halifax, en 1784.

Francis Le Maistre ne fit pas un bien long séjour dans son château de Percé. Il vint bientôt demeurer à Québec, où je constate sa présence en l'année 1793. Il était en même temps que lieutenant-gouverneur, adjudant-général de la Milice Britannique, avec un salaire de £91-5-0. Ses émoluments comme lieutenant-gouverneur et surintendant du Commerce et des pêcheries de la Côte du Labrador, ne dépassèrent jamais £300 sterling.

Francis Le Maistre mourut à Québec le 13 février 1805. Le *Mercury* du 16 nous donne les détails suivants sur ses funérailles :

“Décédé en sa demeure, rue Sainte-Famille, mercredi matin, le 13 courant, Francis Le Maistre, écuyer, lieutenant-gouverneur de Gaspé, l'un des adjudants-généraux de la milice provinciale et colonel d'un bataillon de milice de cette ville.

“Ses restes mortels 'ont été accompagnés hier au lieu de leur sépulture par le 49<sup>ème</sup> régiment, des détachements de la milice portant armes renversées, la compagnie d'artillerie de la milice anglaise avec deux pièces de campagne, les officiers de l'armée régulière qui n'étaient pas de garde, ceux de la milice anglaise et de la milice canadienne en uniforme, un grand nombre de citoyens les plus respectables, les membres de la Législature, et une foule de personnes de toutes conditions. Pendant la procession funéraire, la bande du 49<sup>e</sup> régiment joua la marche funèbre de *Saül*. Près du corps et en avant de ceux qui conduisaient le deuil était le cheval du défunt. A l'endroit de la sépulture, la compagnie volontaire d'artillerie a tiré trois décharges de chaque pièce de canon, et le 41<sup>e</sup> régiment ainsi que les compagnies de milice anglaise ont tiré trois volées d'adieu.”

## VI

Deux légendes sont restées attachées au nom du lieutenant-gouverneur Le Maistre. Quand il abandonna définitivement de séjourner à Percé, il avait laissé pour prendre soin de sa maison, un nègre qu'il avait à son service depuis plusieurs années. Ce pauvre diable, se voyant seul, condamné à l'isolement, commença d'abord par s'ennuyer un peu, puis beaucoup, et enfin il trouva la vie si monotone, qu'il la prit en dégoût, et finit par se pendre.—On le trouva un jour suspendu au bout d'une corde, et quelques citoyens lui firent la charité de confier sa dépouille à la terre.—De ce moment les habitants aperçurent des lueurs vacillantes courant d'une fenêtre

à l'autre du château abandonné. Pour les uns, c'étaient des feux-follets enfermés dans ces murailles de granit ; pour d'autres, c'était quelque esprit méchant, peut-être l'âme du nègre demandant des prières pour sa délivrance.—Toujours est-il que la légende semble s'être perpétuée jusqu'à nos jours, puisqu'un ancien missionnaire de Percé rapporte que dans certains coins de cette paroisse, un homme ne se risquerait jamais seul à aller chercher le prêtre la nuit pour un malade.

Quant au château du gouverneur une tradition veut qu'il ait été transformé plus tard en chapelle pendant un an et qu'un missionnaire du nom de Desjardins y dit la sainte messe.—Il fut démoli par la suite, et aujourd'hui il n'en reste plus le moindre vestige.—Ainsi périssent les choses de ce monde !

La seconde légende—qui pourrait bien ne pas être légende du tout—a une couleur beaucoup plus attrayante que la première. Elle a rapport au tableau de l'Immaculée Conception placé au-dessus du maître-autel de la basilique de Québec, et tous les détails qui la concernent ont été transmis verbalement par un vieux prêtre du diocèse des Trois-Rivières à un de mes amis, bibliophile et chercheur émérite. Voici à grands traits ce qu'il en a publié dans un journal de Québec, l'automne dernier :

Le jeune Le Maistre, alors qu'il n'était que simple secrétaire du gouverneur, fit la connaissance d'une demoiselle Stuart, pensionnaire au monastère des Ursulines, et catholique. Or, à cette époque comme aujourd'hui il était bien difficile, sinon impossible pour un étranger d'être admis au parloir des élèves, et le jeune Le Maistre qui comprit bientôt la chose, résolut de faire intervenir quelque personnage influent qui pût soulever les obstacles lui interdisant l'accès aux grilles, pour arriver en fin de compte, au cœur de la jolie fillette. De la résolution à l'action, il n'y eut qu'un pas.

Le Maistre, en sa qualité d'aide-de-camp du gouverneur Carleton, avait souvent l'occasion de l'accompagner dans ses promenades à travers la ville. L'évêque Hubert de son côté sortait avec son secrétaire M. l'abbé Plessis, et si par hasard il rencontrait le gouverneur, tous deux faisaient route ensemble, et les deux secrétaires se tenant à distance respectueuse, avaient beau jeu pour se faire des confidences. C'est ainsi qu'un jour le secrétaire du gouverneur ouvrit son cœur au secrétaire de l'évêque.—L'abbé Plessis connaissait bien mademoiselle Stuart ; il l'avait préparée lui-même à sa conversion au catholicisme.

Les jeunes gens purent enfin se connaître et s'aimer. Mais il y avait un obstacle terrible à surmonter. Le Maistre était protestant. Le jeune amant ne se laissa pas rebuter, il se mittra catholique. Déjà l'abbé Plessis avait commencé à lui enseigner les principales vérités de notre religion, lorsque Le Maistre apprit qu'il allait être nommé lieutenant-gouverneur de Gaspé, et qu'il lui fallait boucler ses malles pour l'Angleterre, afin d'y recevoir ses instructions du bureau colonial. L'ordre était pressant, formel. Il fallait obéir, et sans retard. C'était au commencement de l'été de 1794. Cox était mort l'hiver précédent.

Le Maistre n'eut pas le temps d'achever ses études religieuses, et il dut partir avant d'abjurer le protestantisme.—Mais le mariage eut lieu.

Les heureux époux partirent pour l'Angleterre, et après s'être assuré que sa commission lui serait bientôt envoyée, Francis Le Maistre alla passer sa lune de miel chez son père, à l'île Jersey.

Le père Le Maistre avait appartenu à cette classe de corsaires si populeuse autrefois parmi les habitants des îles de la Manche. Quand un vaisseau tombait entre leurs mains, ils le pillaient bel et bien, et puis les pirates se partageaient le butin en frères.—Le père Le Maistre avait dans son grenier une quantité d'effets de toute nature, fruit de ses prises sur l'ennemi en déroute. Parmi eux se trouvait ce tableau de l'Immaculée Conception que le beau-père consentit bien gratuitement à donner à sa bru.

De retour à Québec, madame Le Maistre n'eut rien de plus pressé que d'aller offrir ce tableau à M. l'abbé Plessis qui le fit placer à l'endroit où il est encore aujourd'hui.—

Tel est l'historique de cette jolie peinture, style Lebrun, qui représente la Vierge Marie et sur lequel on peut lire l'inscription suivante :

*Donné par Fran Le Maistre, Ecr Lieut Gouverneur du district de Gaspé, etc., etc., etc.*

## VII

Il y eut un troisième lieutenant-gouverneur de Gaspé, Alexander Forbes. Bien qu'il soit assez probable qu'il reçut sa nomination peu de temps après la mort de Francis Le Maistre, on ne voit apparaître son nom sur la liste civile qu'en 1809. La Chambre d'Assemblée lui vota d'un seul coup la somme de £1,409-3-6. Ajoutons à

ce montant considérable les pensions collectives des venues Cox et Le Maistre, c'est-à-dire £125, nous saurons exactement ce que coûta au pays en l'an de grâce 1809 la sinécure de lieutenant-gouverneur de Gaspé.

Forbes fut nommé en vertu d'une commission royale en la forme suivante :

GEORGE REX

Commission à Alexander Forbes, Ecuyer, pour être Lieutenant-Gouverneur, etc.

FIAT.

Enregistré au Bureau des Enregistrements à Québec, le 31<sup>e</sup> jour de Mai 1809, au premier Registre des Commissions de Sa Majesté, Page 121.

(Signé)

J. N. Taylor,

Député-Registr.

George trois par la grâce de Dieu Roi du Royaume Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, défenseur de la foi, à notre fidèle et bien-aimé Alexander Forbes, Ecuyer, salut. Ayant confiance particulière en votre loyauté, intégrité et habileté, nous vous nommons et constituons par ces présentes pour être Lieutenant-Gouverneur du District de Gaspé et Inspecteur du commerce et des pêcheries sur la Côte du Labrador, dans notre Province du Bas-Canada, à la place

de Francis Le Maistre, Ecuyer, décédé, pour le dit Emploi avoir, tenir, exercer et jouir durant notre bon plaisir, avec tous les Droits, Privilèges, Profits, Emoluments et Avantages appartenans à icelui, et vous obéirez aux ordres et directions que vous recevrez de temps à autre de notre Capitaine général et Gouverneur en chef de notre Province du Bas-Canada, ou du Lieutenant-Gouverneur ou Commandant en chef de notre Province pour le temps d'alors.

Donné à notre Cour de Saint-James, le dix-huitième jour de Février, mil huit cent cinq, dans la quarante cinquième année de notre règne.

Par ordre de Sa Majesté

(Signé)

Camden

Bon pour copie

J. READY

F. F. Régistratre

C'est la seule Commission sur les trois dont j'ai pu me procurer une copie authentique. Il est probable que les autres ne différeraient pas de celle-ci, excepté peut-être au sujet des appointements accordés au premier des lieutenants-gouverneurs.

## VIII

Alexander Forbes n'offre rien de bien remarquable dans sa vie officielle. Chaque année, à partir de sa nomination jusqu'en 1828, il allait retirer scrupuleusement son salaire de £300 des mains du trésorier provincial.

En 1821 on voit que les membres de la députation commencèrent à récriminer contre le paiement d'un salaire aussi élevé à un fonctionnaire inutile, qui ne demeurerait même pas dans l'endroit où il était censé exercer les devoirs de sa charge.

Le 12 mars 1821, M. Vallières, appuyé par M. Taché, fit devant la Chambre d'Assemblée une motion qui reflétait exactement l'opinion à ce sujet :

“ Que dans l'opinion de cette Chambre la situation de lieutenant-gouverneur de Gaspé est entièrement inutile, et ses appointements sont une charge qui n'est pas nécessaire, sur le public de cette Province, cet Officier n'étant point non plus résident, et n'ayant aucun devoir quelconque à remplir comme lieutenant-gouverneur de Gaspé, et que Son Excellence soit humblement prié de la prendre en considération et soulager la Province de la charge qu'elle a eue jusqu'à présent de payer ses appointements.”

Le Gouvernement ne céda pas et continua Forbes dans sa charge. En 1825, la Chambre retrancha l'item suivant des estimations budgétaires : *Lieutenant-Gouverneur de Gaspé £300*. En dépit de cette décision, le sieur Forbes toucha encore son salaire qui lui fut voté chaque année jusqu'en 1828.

Dans un message à la Chambre en date du 14 février 1831, Lord Aylmer, gouverneur, faisait la remarque suivante :

“ On se propose d'abolir la charge de lieutenant-gouverneur de Gaspé, comme n'étant plus nécessaire pour la conduite du service public ; mais il est à espérer que la prompte abolition de cet office par le gouvernement de Sa Majesté, sera regardée comme établissant le droit de réclamer de la Législature le paiement des arrérages pour les deux années dernières (1829-1830), et une certaine compensation pour la perte que la personne qui tient cet office va être exposée à souffrir par son abolition.”

Conformément à la demande de Lord Aylmer la Chambre fut appelée à voter en 1831 la somme de £600 représentant deux années d'appointements du fonctionnaire dont le nom devait disparaître à partir

de ce moment de la liste civile. Mais la Chambre ne se laissa pas attendre par l'appel touchant du Gouverneur, et elle retrancha cet item du bill des subsides.

Il ne fut plus désormais question des lieutenants-gouverneurs de Gaspé, si ce n'est dans l'intimité ou parmi la classe des chercheurs, qui furettent dans tous les coins pour y trouver les secrets du passé, et surtout pour rappeler aux générations à venir l'existence de cette grasse sinécure qui n'eut en définitive d'autre résultat que de grever le budget de la province pendant un peu plus d'un demi-siècle.

Quant à *l'Almanach de Québec* qui mentionne encore le nom d'Alexander Forbes comme lieutenant-gouverneur (absent) de Gaspé, pour les années 1831, 1832 et 1833, il est à côté de la note. Il n'y eut pas plus durant cette période de lieutenant-gouverneur que de subside approprié à son usage.

N. E. DIONNE.



# CONVENTION DE NASHUA.

---

*(Extrait du rapport fait le 27 septembre 1888 à l'assemblée tenue dans la grande salle du Collège St-Viateur, Bourbonnais.)*

---

*(Suite et fin.)*

En 1884 je visitais l'exposition du N. O. je m'arrêtai assez longtemps au département scolaire, et je pus constater que l'exposition des Frères des écoles chrétiennes l'emportait de beaucoup sur celles des écoles publiques, même les plus en renom. Aussi remportèrent-ils les premiers prix. Je puis vous certifier que les Frères et les Sœurs enseignent le catéchisme, enseignent la religion à l'école.

La religion est la base de la vie sociale ; la religion est le salut des nations. Une nation qui abandonne sa foi et sa religion perd sa nationalité et se fusionne avec une autre nation. La religion maintient et perpétue parmi les peuples les enseignements du Christ qui a dit : Vous aimerez Dieu de tout votre cœur et ne servirez que lui seul.

La religion nous apprend aussi à nous aimer et à nous protéger ; elle commande le respect à la foi conjugale, elle établit dans les familles l'harmonie et la crainte de Dieu qui a dit au commencement : Croissez et multipliez-vous. Marmier a dit : " Sans religion vous aurez des petits qui vous abandonneront quand ils n'auront plus besoin de vous." Sans religion vous n'aurez que quelques enfants qui seront pour la plupart les fléaux de Dieu et qui se vengeront contre leurs parents pour leurs sœurs et leurs frères absents.

Et cette religion si bienfaisante, où l'apprendrons-nous ? Nous l'apprendrons au foyer domestique, nous l'apprendrons à l'école et à l'église.

Dans les localités, où il n'y a que des enfants catholiques, et où les enfants catholiques sont en majorité, il serait facile et louable de rendre ces écoles catholiques en engageant des maîtres et maîtresses catholiques, et d'y faire enseigner le français comme l'anglais. L'en-

seignement du français n'est pas contre la loi ; vous avez le droit de le faire enseigner aux écoles même subventionnées par le gouvernement. Vous avez aussi le droit de faire enseigner le catéchisme, si non pendant le temps de l'école, au moins quelques minutes après le temps voulu par la loi. C'est un droit primordial que personne ne peut contester, et c'est votre devoir comme pères de famille de faire reconnaître vos droits et de les faire respecter.

Les parents sont les premiers maîtres en éducation sur leurs enfants, et ils ont le droit de leur faire donner l'éducation et l'instruction qu'ils veulent. Cette théorie se pratique en quelques endroits ; pourquoi ne se pratiquerait-elle pas partout ?

Il a donc été résolu à la grande Convention de Nashua qu'il nous fallait des écoles paroissiales catholiques, et qu'il fallait travailler de toutes nos forces pour établir ces écoles. C'est le moyen le plus efficace de nous conserver comme nation, et de conserver notre foi.

Quant aux moyens à prendre pour établir ces écoles, nous nous en rapportons aux décisions du troisième et dernier concile de Baltimore.

NATURALISATION.—On ambitionne le titre d'Américain, et on croit que pour être Américain il faut parler l'anglais, rien que l'anglais. Détrompez-vous ; parler la langue que vous voudrez, vous serez du pays où vous êtes nés.

Vous appartenez au drapeau et au gouvernement qui vous protègent dès votre enfance. Donc tous ceux qui sont nés sur ce sol sont Américains. Quant à ceux qui sont venus du Canada, et qui sont sujets britanniques il a été admis que c'était leur devoir de se faire naturaliser, de se faire reconnaître pour sujets américains afin d'avoir leur part légitime aux charges municipales, droit de vote et voix délibérante au parlement de l'État, même au congrès, à Washington.

Dans ce but il a été suggéré d'établir des clubs de naturalisation dans les principaux centres canadiens.

On peut donc devenir sujets américains sans renoncer à notre langue ni à notre nationalité. Il est constaté que dans les élections de 1884 on a dû compter avec l'élément canadien.

LA PRESSE ET LES BIBLIOTHÈQUES.—Mr. Dufresne, ci-devant rédacteur du *Canadien* de St-Paul, Minnesota, aujourd'hui président à la fondation d'un journal français à Manchester, l'*Avenir Canadien*, et M. Bélanger du *Courrier* de Worcester, ont insisté sur la

nécessité de la presse. Ces deux questions, la presse et les bibliothèques, tirent naturellement leur conséquence des écoles françaises. Inutile de fonder des journaux français et d'établir des bibliothèques paroissiales si l'on ne sait pas lire. Mais la question des écoles françaises admise et mise en pratique, la fondation de journaux français et l'établissement de bibliothèques paroissiales deviennent possibles et doivent exister.

L'existence des journaux repose sur leur circulation ; plus un journal a d'abonnés, qui paient, plus ses propriétaires apportent de soin à sa rédaction, ne reculant devant aucune dépense pour rendre un journal intéressant et attrayant. Les hommes sont comme les choses : on les paie d'autant plus cher qu'ils sont meilleurs.

Léon XIII, ce grand docteur et philosophe, glorieusement assis sur la chaire de Pierre en ces temps mauvais, a dit : *“ Un journal catholique dans une paroisse, c'est un enseignement continu. ”* Que tous ceux qui désirent vraiment et de toute leur âme que la religion et la société défendues par l'intelligence humaine et la littérature, puissent fleurir, s'étudient par leur libéralité à garder et à protéger ces productions de la presse catholique ; et que chacun, selon ses moyens, les supporte de sa bourse et de son influence, car à ceux qui se dévouent à la presse catholique nous devons, par tous les moyens, apporter des secours de cette sorte, sans lesquels leur industrie ou bien n'aura aucun résultat ou n'en produira que d'incertains et de misérables.”

Quand nous insistons sur la nécessité de la presse française, nous entendons la bonne presse, la presse franchement catholique, morale et instructive. Nous reconnaissons que non seulement il nous faut de bons journaux français, mais qu'il faut de toute nécessité les encourager.

Il nous faudrait dans l'Illinois un bon journal français mi-hebdomadaire, si non quotidien, indépendant de tout parti politique et donnant de bons articles avec les nouvelles des centres canadiens, des États-Unis, de la mère-patrie et autres nouvelles de ce pays pouvant nous intéresser tout aussi bien et même mieux que les journaux anglais.

Il serait facile aussi et très-utile d'établir des bibliothèques françaises dans chaque paroisse canadienne. La librairie française peut fournir des livres de lecture tout aussi intéressants et peut-être plus que la librairie anglaise. Nous avons reconnu à la Convention de Nashua que le besoin de telles bibliothèques se faisait grandement

sentir ; car aujourd'hui plus que jamais, se réveille le goût de la lecture parmi le peuple canadien. Il a été décidé que le soin de ces bibliothèques, quant à leur établissement et au choix des livres, serait laissé à la direction des pasteurs de chaque paroisse.

LANGUE FRANÇAISE.—M. le Dr de Grandpré de Fall River a fait au banquet un discours magistral sur la Langue Française. Il en a fait ressortir toutes les beautés dans une diction admirable. Le Dr de Grandpré n'est pas seulement un littérateur, il est aussi un orateur distingué. Ça été le discours le plus éloquent qui ait été prononcé à cette Convention. C'est celui au moins que j'ai le mieux aimé ; j'étais peut-être un peu préjugé en faveur du sujet, c'est possible. Quoi qu'il en soit, la langue française est une des plus belles langues en usage aujourd'hui par le monde. Ce n'est pas celle probablement parlée par le plus grand nombre. Le langage est relatif à la population des différentes nations. Le chinois est parlé par 400 millions d'hommes en Asie,—l'anglais par 100 millions dont la moitié aux États-Unis,—l'allemand est parlé par 60 millions, dont 40 millions en Europe,—le français est parlé par environ 50 millions, mais apprécié par plus de 100 millions. C'est la langue la plus généralement répandue. Il n'est aucune région de quelque importance sur ce globe où il ne se trouve quelques groupes parlant le français.

Le français est la langue des savants ; c'est celle parlée dans la haute société. Aussi les Anglais, les Américains, tous ceux en un mot qui sont étrangers à notre langue et qui veulent se donner le luxe d'une haute éducation se font-ils un devoir de l'apprendre. Ils considèrent que leur éducation n'est pas complète s'ils ne savent pas le français.

Le gouverneur du New-Hampshire vient d'engager un précepteur pour faire apprendre le français à ses enfants. Tandis que les Anglais ici et ailleurs apprécient notre langue et s'imposent de grands sacrifices pour l'apprendre ou la faire apprendre à leurs enfants, les Canadiens, pour un bon nombre, font tout ce qu'il peuvent pour l'oublier. Il est constaté que la langue française est la sauvegarde de notre foi, et que celui qui perd sa langue perd généralement sa foi et n'est plus compté comme Canadien.

Le premier moyen de conserver sa langue c'est de la parler ; de la parler dans la famille, de la parler dans les cercles canadiens.

Le second moyen, c'est de l'apprendre et de la faire apprendre à

vos enfants, au moins apprendre à lire en français. C'est votre devoir et c'est votre droit.

Quelle anomalie de voir des enfants qui, à peine sortis de la maison pour fréquenter une école publique ne parlent plus leur langue, pas même entre eux dans la famille et finissent par l'oublier. Qu'arrive-t-il ? Le père et la mère ne sachant pas l'anglais, ne comprennent plus leurs enfants et les enfants ne comprennent plus leurs parents. Chacune de ces familles devient une Babel.

On allègue pour raison que c'est plus facile de parler l'anglais que le français ; c'est parce qu'on oublie sa langue ; on dit aussi que ç'a l'air plus américain. Sachez qu'on peut être américain tout en conservant sa langue. Et puis celui qui sait deux langues est dans une condition infiniment plus avantageuse que celui qui n'en sait qu'une.

Un certain nombre de nos Canadiens ont honte de leur langue, ils n'osent parler français, tandis que les Anglo-Américains seraient si fiers de savoir le français et de pouvoir le parler. Ces Canadiens honteux de leur langue et de leur nationalité sont bien près de renier leur Dieu.

.....  
Enfin il a été décidé que la prochaine Convention aurait lieu dans quatre ans, à Chicago. Le Rév. Père Bergeron et M. Harbour furent nommés pour former le comité exécutif de cette Convention.

Telles sont les questions qui ont été discutées et résolues à la grande Convention de Nashua ; à nous de les mettre en pratique.

A nous, pasteurs, en qui reposent les destinées du peuple canadien dans cette grande république, à nous d'avertir et d'avertir souvent des devoirs que chacun doit remplir. A nous de travailler et veiller à la conservation de la langue, et de la nationalité canadienne comme un des moyens les plus sûrs de sauvegarder notre foi, le plus précieux héritage que nous ont légué nos ancêtres.

Le lendemain de ces grandes assises conventionnelles avait lieu la célébration de notre fête nationale. Une messe fut célébrée avec solennité dans la magnifique église de St-Louis de Gonzague, après quoi les fêtes civiques commencèrent. C'est là que nos compatriotes de l'Est se sont affirmés avec un orgueil bien légitime en déployant leur drapeau national, et qu'ils ont fait l'admiration des Américains et des étrangers qui les contemplaient.

Des trains avaient été nolisés pour la circonstance, et dès huit heures du matin ils commencèrent à entrer en gare dans deux dépôts différents, se succédant toutes les dix minutes à peu près jusqu'à 11

heures, tous chargés de compatriotes qui portaient les livrées de leurs sociétés respectives et s'organisaient en procession.

Plus de 60 sociétés tant du New-Hampshire que des états voisins, bannières en tête, et accompagnées de 20 fanfares, étaient représentées dans cette procession.

Les oriflammes, les drapeaux, les bannières, les chars allégoriques, tous ces objets d'une grande richesse mêlés à l'éclat des casques étincelants et des costumes somptueux des sociétaires présentaient un aspect féérique. Ça été la plus grande démonstration nationale qu'on ait vue aux États-Unis.

Je me tins là immobile, pendant les deux heures que défila la procession. Je contemplais, j'admirais ces chers enfants sans les connaître ; je les aimais parce qu'ils étaient Canadiens et qu'ils portaient fièrement haut et ferme le drapeau national. Sur ma paupière roulaient quelques larmes que j'essayais en vain à dérober, et qui trahissaient mon émotion.

A côté du drapeau national ils portaient le drapeau étoilé de la patrie d'adoption, protestant par là de leur allégeance au gouvernement qui les régit et les protège, tout en restant Canadiens.

Nashua, ce jour-là, pour témoigner ses sympathies au peuple canadien avait fermé ses boutiques et ses magasins ; et les Américains comme les Canadiens avaient pavoisé leurs demeures pour nous faire honneur et s'exhalaient en termes élogieux à notre adresse. Un Américain qui se trouvait près de moi me dit ; " that's a very nice people." Je n'avais jamais vu si belle tenue et tant de splendeurs déployées dans une procession.

Leurs prêtres en grand nombre sur le parcours de la procession étaient fiers de leurs Canadiens, et ceux-ci comme marque de reconnaissance et d'estime pour leur clergé, sans déranger l'ordre de leurs rangs, les saluaient en passant. On pouvait lire dans les plis de leurs drapeaux : *Religion, Patrie.—Notre Langue, Nos Institutions, Notre Nationalité.—Aime Dieu et va ton chemin.—Adveniat regnum tuum, etc.* C'est en s'affirmant ainsi qu'un peuple s'attire l'estime et le respect des autres peuples, fussent-ils d'une dénomination religieuse étrangère.

Ils se dirigèrent vers un parc où il y eut discours patriotiques, pique-nique, musique et amusements jusqu'au soir.

Le tout se termina par un concert français organisé par nos artistes canadiens établis à Boston, tels que Calixa Lavallée, Alfred Desève, N. Lafricain.

Les États de l'Est étant plus près du Canada, surtout de la Province de Québec, offrent plus de facilité pour les communications qui sont pour la même raison moins dispendieuses. C'est pourquoi il y a certainement plus de Canadiens dans l'Est que dans l'Ouest ; et ils sont généralement groupés en plus grand nombre à raison de l'industrie manufacturière à laquelle ils sont employés pour la plupart.

Abstraction faite des localités où il n'y a que 2 à 3,000 Canadiens, dans la grande métropole de l'Est, New-York, la population canadienne est de 11,000. Dans le Massachusetts, à Cohoes, on en compte 7 à 8,000 ; à Boston, 10,000 ; à Fall River, 14,000 ; à Holyoke, 8,000 ; à Lawrence, 4,500 ; à Lowell, 14,000 ; à Burlington, (Vt) 14,500. Dans New-Hampshire, à Manchester, on en compte 17,000 ; à Nashua, 5,000. Dans le Maine, à Biddeford, 7,500 : à Lewiston, 8,000 ; à Woonsocket, (R. I.) 7,000.

Nous estimons que la population canadienne aux États-Unis est d'un million. Notre nombre s'accroît rapidement grâce à l'émigration qui ne se ralentit point, et grâce surtout aux bonnes mœurs des Canadiens qui fournissent de nombreuses familles. Il n'est pas rare de rencontrer parmi nous des familles de 12 à 15 enfants et même plus.

Un Canadien centenaire, dans le Massachusetts voit aujourd'hui les enfants de ses enfants jusqu'à la cinquième génération au nombre de 700, et il en verra encore, car, nous dit-on, il porte allègrement ses 106 ans. Il n'y a pas longtemps, une mère canadienne en mourant laissait une génération de 400 enfants, petits-enfants et arrière petits-enfants. Il n'en faudrait pas beaucoup comme ceux-là pour peupler en peu de temps tout un pays.

Nous ne pouvons répondre de l'avenir, mais il est facile de prévoir que notre peuple, s'il reste ce qu'il doit être, canadien et catholique, formera un peuple fort et distingué entre toutes les autres nations dans cette grande république américaine. Quoi qu'il en soit, déjà nous pouvons nous compter et nous affirmer comme peuple ; et aussi on commence à compter avec nous.

Les Canadiens de l'Est ne sont pas dans les mêmes conditions que nous. Là ils ont l'argent, ici nous avons les terres. L'argent est un métal qui roule et se disperse ; les terres restent aux propriétaires de père en fils. Dans l'Est il y a bien aussi des propriétaires, même de riches propriétaires, spécialement dans le commerce ; mais la plupart de nos compatriotes de là-bas sont employés dans les ma-

nufactures, jouissent à la vérité d'une certaine aisance, mais dépensent à peu près tout ce qu'il gagnent. C'est pourquoi ils s'établissent en sociétés de secours mutuel et d'assurance sur la vie pour se protéger dans les jours mauvais et protéger leurs familles après leur mort.

J'ai remarqué que la vie n'était pas d'une grande vigueur en cette partie des États, surtout parmi les jeunes gens. Il est facile de reconnaître ceux qui sont employés dans les manufactures. Ils portent sur leur figures le cachet du genre de vie qu'ils mènent. Ne respirant qu'un air vicié et la poussière des cotons, ne flairant que l'odeur fétide et rance des huiles brûlantes des machines, vivant presque continuellement à l'ombre du soleil, ils sont étiolés, pâles et livides, et n'ont guère plus de vigueur et de force que ces plantes qui croissent à l'ombre et se soutiennent à peine.

La terre, dans ces endroits, m'a paru impropre à la culture, on ne voit que montagnes, rochers et collines arides ; mais la Providence a jeté là de grandes rivières que les accidents du terrain font tomber en cascades en divers endroits comme pour favoriser les carrières industrielles et manufacturières qui font la vie de ceux qu'un goût naturel appelle à ce genre de travail.

De là nous viennent les vêtements. En retour nous leur fournissons les aliments.

Dans l'Ouest vous paraissez dans de meilleures conditions. Ici, vous vous êtes emparés du sol ; ici, vous êtes propriétaires et quelques-uns grands propriétaires ; vous n'êtes pas loués, vous êtes vos maîtres. Vous travaillez, il est vrai, mais vous travaillez quand vous voulez, au temps, à l'heure que vous voulez. Vous n'êtes pas commandés, si ce n'est de faire vos travaux à temps et dans la saison qu'il convient. Et vos terres vous donnent la vie, et il en reste assez pour faire la vie des classes professionnelles, commerciales, industrielles ; vous recevez en échange des argents qui vous permettent de faire des améliorations, de vous donner le bien-être et d'agrandir vos domaines.

À part la classe ouvrière, vous n'avez pas besoin de vous établir en sociétés de secours mutuel pour vous protéger. Si vous le faites, c'est louable ; par ce moyen vous venez en aide à l'ouvrier qui a besoin de ces sociétés et qui a besoin de vous ; par ce moyen aussi vous resserrez les liens qui doivent nous unir étroitement les uns aux autres.

En quittant ce monde vous n'aurez pas le regret au moins de



laisser votre famille sans soutien et sans pain. Vos biens passeront à la veuve, passeront à vos enfants qui continueront la vie heureuse que vous leur aurez montrée, que vous leur aurez préparée.

C'est donc une vérité inconstable qu'il n'est point sur la terre d'homme plus heureux que le cultivateur.

Je termine en citant ce passage d'une églogue de Virgile, traduit en vers français, où il parle du bonheur de la vie champêtre.

Loin des soucis nombreux que le luxe fait naître,  
Heureux le laboureur, trop heureux s'il sait l'être.  
La terre libérale et docile à ses soins  
Contente à peu de frais ses rustiques besoins.  
Il ne voit pas chez lui, sous des toits magnifiques,  
Des flots d'adulateurs inonder ses portiques,  
Il n'a point tous ces arts qui trompent notre ennui,  
Mais que lui manque-t-il ? La nature est à lui.

F. X. CH., C. S. V.

# LÉGISLATION ET ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

## SOUS LE GOUVERNEMENT D'ASSINIBOIA

(Suite et fin.)

Jusqu'en 1835, les Juges de Paix, pour les Territoires Indiens, tant que leurs commissions ne furent pas révoquées, ensuite le Gouverneur, assisté de deux Conseillers exercèrent les fonctions judiciaires. Les quelques poursuites intentées se rapportaient presque toutes à des infractions du monopole commercial de la Compagnie.

De l'organisation du conseil d'Assiniboia, date un nouvel état de choses. Ce ne fut pas, à proprement parler, un changement constitutionnel qui fut inauguré, puisque la Compagnie continuait de fait à gouverner. Elle nommait les conseillers et se réservait le droit de désavouer les décisions du conseil. Toutefois cette concession n'était pas sans importance. Elle tempérerait ce qu'il y avait de trop absolu dans l'autorité de la Compagnie et la mettait en rapports plus intimes avec les colons. Ces derniers se trouvaient représentés dans le conseil et, pour la première fois, étaient appelés à prendre part à l'administration du pays.

Les premières personnes choisies pour constituer ce conseil, furent :

1. Sir George Simpson, Gouverneur des Terres de Rupert, Président.
2. Alex. Christie, Gouverneur d'Assiniboia.
3. Sa Grandeur l'Évêque de Juliopolis (Mgr Provencher.)
4. Le Revd. D. T. Jones, Chapelain de la Cie.
5. Le Revd. William Cochran, Assistant Chapelain.
6. James Bird, ancien Bourgeois de la Cie.
7. James Sutherland, " " "
8. W. H. Cook, " " "
9. John Pritchard, Ecuyer.
10. Robert Logan, Marchand.

11. Alexander Ross, Shérif d'Assiniboia.
12. John McCallum, Coroner d'Assiniboia.
13. John Bunn, Médecin.
14. Andrew McDermot, Marchand.
15. Cuthbert Grant, Préfet des Prairies.

Soit en tout 15 membres avec le Président.

A ce conseil, étaient délégués des pouvoirs législatifs et judiciaires comme nous aurons bientôt occasion de le constater. Sir George Simpson le convoqua pour le 12 février 1835, pour la *Dépêche des Affaires*.

Il ouvrit la première séance par un discours, dans lequel il expose ainsi les questions importantes qui devaient faire le sujet de leurs études.

“ Messieurs. Afin que personne dans cette assemblée, ou dans la colonie, ne puisse se méprendre sur la nature des mesures, qui doivent vous être soumises et former le sujet de vos délibérations, je vais vous les exposer brièvement. Je ne doute point, que l'intérêt profond et le dévouement sincère que vous portez au bien-être et à la prospérité du pays, vous feront comprendre toute l'importance de vos décisions.”

“ Je suis assuré que votre généreux concours ne me fera pas défaut et que je puis compter sur votre assistance pour faire observer la législation que vous croirez désirable d'adopter dans les circonstances présentes. Votre législation, je l'espère, se trouvera en rapport avec les besoins actuels du pays. La population, vous le savez, s'est considérablement accrue depuis quelques années et a atteint le chiffre d'environ 5000 âmes. L'influence personnelle du gouverneur, l'assistance de la police, qui n'est guères que nominale, et les bonnes dispositions des colons ont été, par le passé, des éléments suffisants pour assurer l'ordre et la bonne administration dans la colonie, mais ils ne sauraient l'être à l'avenir. C'est ainsi que depuis quelque temps, des personnes ont été molestées dans la possession de leurs propriétés, que d'autres offenses d'une nature grave ont été commises, et que, dans l'impuissance où nous étions de faire respecter les lois, d'inspirer le respect et de commander l'obéissance, nous avons dû fermer les yeux sur ces désordres et les laisser passer inaperçus.”

“ En face d'une semblable situation, chacun de vous doit comprendre qu'il est impossible que la bonne entente puisse continuer à régner dans la société. Je crois donc qu'il est devenu urgent de

“ voir à ce que l'administration de la justice soit plus efficace et plus énergique, et l'organisation des tribunaux plus régulière. Vous serez donc appelés à adopter immédiatement des mesures qui puissent servir à maintenir le bon ordre et la paix, ainsi qu'à protéger la vie des colons et leurs biens, contre tout danger qui, tant au dehors qu'à l'intérieur du pays, pourrait les menacer. ” —

Ce discours constitue un humble aveu que la Compagnie ne faisait pas toujours à sa guise et que parfois il ne lui suffisait pas d'exhiber sa charte pour être obéie aveuglément.

En effet, plusieurs événements avaient irrité les esprits et affaibli l'autorité de la Compagnie. Nous en citerons quelques-uns.

Le prix des terres avait été porté en 1833, de £0-10-6 à £0-12-6 par acre. Les vieux serviteurs laissaient d'ordinaire les argents qu'ils avaient pu économiser entre les mains de la Compagnie qui leur tenait lieu de banque d'épargne. Elle en profita pour retenir le prix de leurs terres. D'autres refusèrent de payer et se placèrent sur des propriétés en dépit des réclamations de la Compagnie.

Les Métis prétendaient que les droits de premier occupant, dont ils avaient hérité de leur mère, primaient ceux de la Compagnie.

En 1834 un commis du fort Garry, nommé George Simpson, frappa brutalement, avec un tisonnier en fer, un Métis du nom de Larocque, et lui causa une blessure sérieuse à la tête.

Il s'en suivit une émeute. Les Métis menacèrent de s'emparer du fort. Le gouverneur Christie ne réussit à les calmer que grâce à l'intervention de Mgr Provencher et de M. Belcourt.

De plus, on se plaignait de ce que la Compagnie ne payait pas assez cher pour les provisions, produit de la chasse.

On désirait que le suif et les peaux de buffalo fussent exportées par la Compagnie et on protestait contre les droits imposés sur les marchandises importées des États-Unis. Ces mécontentements donnaient de vives appréhensions à Sir George Simpson, qui craignait fort de s'aliéner les gens du pays. Voilà pourquoi Simpson, après avoir pris dans son conseil les hommes les plus marquants du pays, cherchait à s'appuyer sur eux, pour fortifier son autorité et reconquérir pour la Compagnie, la confiance et le bon vouloir de la colonie. — Ce fut aussi, probablement, la raison principale qui donna lieu à la création du Conseil d'Assiniboia. —

Quoi qu'il en soit de cette opinion, le Conseil se mit immédiatement à l'œuvre. Ses premiers soins furent de diviser la colonie en quatre districts judiciaires.

Un Magistrat fut nommé pour présider à chacun d'eux, avec juridiction dans les causes civiles jusqu'à \$25.00 et pour tout délit ne comportant pas une pénalité excédant cette somme.

Ils devaient tenir quatre termes par année, aux mois de janvier, avril, juillet et octobre. Dans les causes importantes, et dans les cas où les Magistrats se trouvaient embarrassés sur la décision à rendre, ils pouvaient référer la cause à la Cour Générale siégeant en dernier ressort.

Cette Cour se composait du Gouverneur et de quelques membres du conseil. Elle siégeait en février, mai, août, et novembre et à telle autre époque qui pouvait être fixée par le Gouverneur en Chef des Terres de Rupert, ou, en son absence, par le Gouverneur d'Assiniboia. Cette Cour décidait en première instance, tout litige excédant la juridiction des Magistrats et par voie d'Appel, toute contestation qui lui était référée par les parties ou les Magistrats.

L'ordonnance du conseil pourvoyait également aux procès par jurés. Toute cause, dans laquelle le montant en litige excédait \$50 ainsi que les poursuites criminelles, devait être décidée par des jurés.—

Tel fut le premier système régulier d'administration de la justice, dans Manitoba. Le rouage était peu compliqué et la procédure bien primitive. La preuve qu'il répondait aux besoins de cette époque, c'est qu'il resta en vigueur de février 1835 au 11 mars 1862, sans modification notable. Quelle est la province qui de nos jours peut se vanter de posséder des lois qui puissent subir ainsi 27 années d'épreuves, sans être amendées ou transformées, de façon à devenir méconnaissables ?

Ce qui fit mieux encore, pour assurer le succès du nouveau régime, fut le choix des individus, appelés tant au conseil que sur le banc. Les nouveaux magistrats furent : James Bird, James Sutherland, Robert Logan et Cuthbert Grant. C'étaient des hommes honorables, qui compensaient par le bon sens ce qui leur manquait du côté des connaissances légales.

L'élément catholique était dignement, sinon numériquement, représenté au Conseil, dans la personne de l'illustre apôtre de la Rivière Rouge, Mgr Provencher et MM. McDermot et Grant. Ce dernier était en outre Magistrat.

Disons en passant que, sans être trop généreuse, la Compagnie eût pu nommer quelques membres de plus, pour représenter l'élément français.

La plupart des conseillers avaient vieilli dans le pays et étaient parfaitement renseignés sur ses besoins.

Ajoutons de plus, qu'étant nommés par la Compagnie ils se mettaient peu en quête de popularité malsaine et n'étaient point tentés de soulever des divisions pour parvenir ou se maintenir au Conseil.

Toutefois quelques mécontentements se manifestèrent parmi une partie de la population, qui y voyait d'un mauvais œil un trop grand nombre d'officiers, présents ou passés de la Compagnie, qui étaient censés être sous son contrôle. Quelques-uns auraient désiré obtenir de suite une chambre élective.

C'est le propre de tous les changements, en général de pousser les espérances bien plus loin que les faits ne peuvent aller.

L'action bienfaisante de Mgr Provencher dut, surtout à cette époque de transition, être d'un grand prix. Sa présence au Conseil était une garantie et une protection pour le groupe français et catholique, et dut contribuer dans une grande mesure à disposer les esprits à accepter favorablement le nouveau régime.

Ceux qui ont assisté à la naissance du groupe français dans ce pays, savent ce qu'il faut d'efforts, de dévouement et de vertu, pour créer et conserver tous les éléments essentiels à la vitalité d'une race et combien il est important de modérer l'impatience de ceux qui pour arriver au mieux, risquent parfois de compromettre l'avenir.—

Aussi nous ne saurions trop exprimer la vive gratitude à laquelle Mgr Provencher a droit, pour la sagesse, les lumières et la prudente modération dont il sut faire preuve, aux époques difficiles de la colonie.

L. A. PRUD'HOMME.

St. Boniface, janvier 1889.

# DE QUELQUES COUTUMES NOTARIALES

---

“ Les actes des notaires doivent être écrits  
“ sur bon papier grand format (foolscap),  
“ avec de bonne encre, sans abréviations  
“ et sans blanc, lacune ni espace non marqués  
“ d’un trait de plume. Il faut énoncer en  
“ toutes lettres les sommes, les dates et les  
“ numéros qui sont autres qu’une simple  
“ indication ou référence non absolument  
“ essentielles.” [Code du notariat. 1883,  
art. 40.]

Les sceptiques, qui ont l’habitude de considérer le notaire comme un personnage à part, un être fantastique, démodé, vivant dans le temps mais d’un autre âge, toujours tout de noir habillé comme le page de madame Malbrough, trouveront, peut-être, dans cette unique sentence, matière à un long poème. C’est bien là, diront-ils, ce personnage méthodique, soigneux, grave, dont la vie, réglée d’avance comme un papier de musique, est enserrée dans un horizon terne de casiers et de rayons où sont inscrits, comme autant de tablettes funèbres, les mots : *baux emphythéotiques, constituts viagers, ventes à réméré, inventaires, partages, successions*. Pour lui rien d’imprévu, la loi rigoureuse a rivé à son pied un boulet de convention qu’il lui faut traîner toujours. Le papier même sur lequel il écrit est mesuré d’avance, et il devra compter, sous peine d’amende, les mots qu’il en a rayés.

C’est de mode, aujourd’hui, de railler quelque peu les notaires, comme ce l’était, au siècle dernier, de se moquer des médecins. Hubert Larue, ce causeur agréable qui cachait sous une apparence de dégoûté un fonds de solide philosophie, a contribué plus que pas un à créer autour de cette docte profession comme une légende fantastique. Fils, petit-fils, arrière petit-fils de notaire, et réclamant comme son ancêtre, Guillaume de la Rue, qui passait des actes à Champlain vers 1680, entre deux coups de rabot, a-t-il voulu se venger du sort qui lui fit manier le scalpel quand tant des siens avaient porté la plume ? Médecin et homme d’esprit, a-t-il voulu se venger sur le tabellionnage des sarcasmes sanglants que Molière

adressait aux Purgon de son temps ? Quoi qu'il en soit, personne ne s'est moqué plus agréablement du notaire.

“ On est notaire, ou on ne l'est pas, écrit-il dans ses *Mélanges*. Quand on n'est pas notaire, eh bien ! on peut être autre chose : arpenteur, avocat, médecin . . . Mais, une fois qu'un homme est devenu notaire, du moment qu'un fatal parchemin armé d'un faux placard de cire rouge est venu lui donner plein pouvoir d'agir, instrumenter, faire et parfaire ès-qualités dicelui, dans et pour la Province de Québec, dans et pour la Puissance du Canada, ah ! alors, malheur à cet homme, car . . . il est notaire !

“ Tout autour de lui, il trace un cercle étroit dans lequel je lis : donations, obligations, quittances, inventaires, partages, testaments, codicilles, cessions, protêts, et le reste. Dans ce cercle maudit, j'aperçois toute une kyrielle à n'en plus finir de susdits, de soussignés, de cédants, de cessionnaires, de donateurs, de donataires, de testateurs, de préciputs, dont acte : un fatras inintelligible de mots n'appartenant plus à aucune langue morte ou vivante : un tohu-bohu de phrases interminables, séparées par des virgules, au bout desquelles je cherche, mais en vain, ce point, ce bienheureux point que les Grammairiens appellent *point final* ; ce point consolateur qui vous permet, enfin, de respirer, de reprendre haleine, et qui vous sauve de l'asphyxie.” (1)

Cette boutade est drôlatique, mais c'est avec des exagérations de ce genre que l'on en vient à écrire comme Frédéric Soulié cette sottise phrase : *Je défie qu'on me produise un notaire de cinquante ans ayant une idée.*

Que l'on dise tant que l'on voudra que le style des notaires est lourd, pâteux, que l'on se moque de ses expressions surannées, de ses façons de dire vieillottes, tout cela est bien puisque la mode le veut ainsi. Mais quel novateur voudrait jamais s'aviser de faire du style relevé quand il s'agit de questions d'argents, de possession, de propriété, d'acquisitions ? Il n'y a que les poètes qui payent leurs créanciers avec des madrigaux. Le notaire n'est pas un homme de lettres mais un homme de plume. L'homme d'affaires pratique comprend bien mieux une obligation hypothécaire, toute bardée de termes techniques, qu'une épître relevée de phrases académiques.

Nous reviendrons plus tard sur le style que les notaires emploient dans les actes. Nous voulons nous borner pour à présent à parler

(1) *Mélanges*. (vol. I. pp. 73-74).



de quelques coutumes notariales qui se rattachent plus spécialement au texte cité au commencement de cette étude, coutumes que nous pourrions appeler des détails de coulisse, mais qui serviront peut-être à faire comprendre que des choses qui paraissent de prime abord, étranges, bizarres, ridicules même, ont parfois de sérieuses raisons d'être.

*Les actes des notaires doivent être écrits sur bon papier grand format (foolscap), avec de bonne encre, sans abréviations et sans blanc, lacune ni espace non marqués d'un trait de plume. Ainsi l'a voulu une loi sage et prudente.*

Les instruments dont l'antiquité voulait que le laboratoire d'un écrivain fût garni était la règle, le compas, le plomb, les ciseaux, le canif, la pierre à aiguiser, l'éponge, le stylet, le pinceau, la plume ou le roseau. Le Xe siècle, qui trouva la plume d'oie, délivra les écrivains publics de ce matériel encombrant. La plume d'oie fut le véritable instrument de l'écriture jusqu'en 1830 où fut inventée la plume métallique. Le premier travail d'un clerc de notaire, au commencement de son stage, était de bien apprendre à tailler la plume. A lui incombait l'agréable besogne d'aller prendre au bout des ailes des volailles de la basse-cour du patron, l'outil informe pour en faire sortir le stylet au panache blanc, élégamment taillé, et dont la course sur le papier faisait entendre dans le silence de l'étude comme un son harmonieux. J'ai connu de vieux notaires goutteux et paralytiques qui ne se piquaient que d'une seule coquetterie : c'était d'avoir été les meilleurs tailleurs de plume de leur temps. Hélas ! l'industrie brutale a tué la poésie de la plume d'oie, et nous a légué la tige métallique, vulgaire, banale, lugubre, d'où naît un acide qui corrode l'encre, et peut causer parfois par son long contact avec le doigt d'appui, des maladies dont les notaires expérimentés se garent en usant de tiges de liège. La plume d'oie est disparue, et avec elle aussi, la malicieuse épigramme qu'elle avait fait naître.

Mon ami, ta fureur  
Contre ton procureur  
Injustement s'allume ;  
Cesse d'en mal parler.  
Tout ce qui porte plume  
Est créé pour voler.

A quelque chose malheur est bon :—

Les instruments servant à l'écriture ont eu leurs jours de grandeur

et de décadence suivant que la matière sur laquelle on écrivait a varié. Les peaux de quadrupèdes différemment préparées, celles des poissons, les intestins des serpents, le linge, la soie, les feuilles, le bois, l'écorce, la bourre des plantes et leur moëlle, les os, l'ivoire, les pierres communes et précieuses, les métaux, le verre, la cire, la craie, le plâtre ont formé les premières écritures et précédé l'usage du parchemin et du papier.

En France, il était d'obligation, avant la révolution, d'expédier certains contrats ou actes, la plupart même, sur parchemin. L'origine de cette obligation se perd dans la nuit des temps. Les déclarations de 1691, 1697, 1711, prescrivent que les actes qui doivent être expédiés sur parchemin sont les actes de foi et hommage, déclarations, aveux et dénombremens, contrats de vente, mariage, échange, donations et autres actes translatifs de propriété, de biens immeubles, les constitutions de rente, obligations, transactions, sentences arbitrales, testaments et tous autres actes portant obligation.

Tout le parchemin qui était fabriqué à Paris, ou qui y arrivait, devait d'abord être porté à la halle du recteur de l'Université, pour y être reconnu bon et valable : il était *rectorisé*, c'est-à-dire qu'on y imprimait la marque du recteur, qui percevait un droit de marque sur chaque botte de parchemin. Cela n'empêcha pas que, dans l'origine, des difficultés s'élevèrent entre les notaires de Paris et les maîtres parcheminiers de cette ville, sur la qualité du parchemin et sur la négligence avec laquelle il était livré à la consommation. Les notaires se plaignaient aussi du prix de la façon ; car il paraît qu'ils fournissaient la matière aux parcheminiers. C'est à ce point qu'il avait été permis aux notaires "de prendre des compagnons parcheminiers en leurs maisons pour faire et façonner leur parchemin ; ce qui ne devait pas les soustraire à la visite et au droit de marque du recteur de l'Université." (Arrêt de 1562).

La révolution vint et abolit les privilèges et les parchemins sur lesquels ils étaient écrits.

Aujourd'hui la législation française exige que tous les papiers ou parchemins destinés aux actes civils et judiciaires et aux écritures qui peuvent être produits en justice ou y faire foi doivent porter la marque de la contribution du timbre. C'est le papier timbré. Le papier destiné au timbre porte un filigrane particulier imprimé dans la pâte même à la fabrication. Ses dimensions sont fixées par le code. Il n'y a que le gouvernement qui puisse vendre du papier timbré. Les expéditions que délivrent les notaires des actes par

eux retenus en minute, de ceux qui leur sont déposés ou qui se trouvent annexés à leurs minutes ne peuvent être écrites sur du papier d'un format inférieur à celui appelé *moyen papier*. On fait une différence entre les copies collationnées et les expéditions. Les premières peuvent être sur papier timbré de toutes dimensions. Toutefois l'usage à Paris est de faire les copies sur le même papier que les expéditions.

La loi canadienne, en vigueur sous le régime anglais, voulait jadis que les commissions, lettres patentes, chartes d'incorporation, proclamations royales et proclamations sous le sceau du lieutenant-gouverneur et autres documents publics émis par le gouvernement, fussent écrits sur parchemin. Une loi de 1870 (chap. 7. 33 Vict.) a décrété qu'il n'était plus nécessaire depuis le premier juillet 1867 que ces sortes de documents fussent sur parchemin, mais qu'ils étaient valides écrits ou imprimés sur papier.

Une vieille coutume empruntée aux lois pénales anglaises voulait encore que les actes d'accusation relatifs à une affaire criminelle fussent écrits sur parchemin ainsi que toutes les pièces de procédures qui s'y rapportaient. Le statut fédéral de 1869 a aboli cette coutume bizarre qui assimilait en quelque sorte aux criminels les privilèges de la noblesse. Avec ce système, un seigneur authentique avait belle grâce vraiment à parler de ses parchemins, quand le moindre des habitués des cours d'assises aurait pu lui en revendre. D'où pouvait venir cette coutume étrange d'écrire les hauts faits des malfaiteurs sur parchemin ? Ce n'est pas la seule bizarrerie qu'on aurait pu faire disparaître avantageusement de nos lois. En dépit des dictionnaires qui couvrent cet usage de leur protection, je n'ai jamais pu comprendre, pour ma part, comment on pouvait appeler les lois destinées à la repression du crime : la loi criminelle—le juge nommé pour punir le coupable le juge criminel ; l'avocat si bon, si tendre, le protecteur né de la veuve et de l'orphelin, un avocat criminel. A la vérité, quand un étranger entre dans une cour d'assises, pour la première fois, il est étonné de voir que, parmi tant de hauts dignitaires, tant de gens de robes, il n'y a qu'une seule personne qu'il ne soit pas permis d'appeler criminelle, et cette personne... c'est le misérable qui se tient tout tremblant en face de la justice de son pays, coupable, peut-être d'avoir tué sa mère.

Dans la colonie du Canada, sous le régime français, l'usage du parchemin ne fut jamais obligatoire pas même pour les actes d'aveu et dénombrement et les titres translatifs de propriété. Nous avons

toujours eu ici ce que la législation française appelle le *papier libre*. Aucun des impôts qui pesaient en France depuis 1581 sur les actes de notaire n'ont eu cours dans ce pays, pas plus que l'édit de 1673 qui portait que toutes les formules d'actes seraient marquées en tête d'une fleur de lys, tant sur les originaux que sur les copies. Les actes que l'on trouve dans nos greffes portant fleur de lys ont été reçus par des notaires de la métropole et déposés au nombre des minutes des tabellions de la colonie. Les notaires du Canada pouvaient, cependant, comme ceux de France, donner des expéditions sur parchemin, et, dans ce cas, leurs honoraires étaient plus que doublés. Le règlement des taxes des officiers de justice de la colonie du 12 mai 1678 et celui du 21 avril 1749 fixent :

Pour les expéditions des actes en papier.

Pour chacun rôle en grosse, ainsi qu'il se pratique à Paris, six sols.

Pour chaque rôle des actes en parchemin, vingt sols.

Le rôle comprenait une feuille ou deux pages d'écriture. Le rôle se composait de 25 lignes à la page et de 15 syllabes par ligne.

Cette distinction que faisait l'ancienne loi entre le parchemin et le papier nous donne l'explication de l'expression que l'on rencontre si souvent au pied des actes passés en France et dont une copie avait été déposée dans les greffes de la colonie "La présente pièce collationnée *sur une copie en papier* que nous ont présentée les parties."

A l'origine de la colonie, les missionnaires ou les voyageurs, perdus au fond des bois, étaient souvent obligés d'écrire à la façon primitive des peuplades barbares. On trouvait leurs correspondances sur le tronc des arbres où ils inscrivaient avec les arêtes des poissons ou la pointe d'un couteau quelques signes de convention. Les Relations nous racontent comment quelques-uns de ces hardis pionniers se servaient de poudre à fusil délayée dans un peu d'eau, en guise d'encre. La légende nous montre Cadieux écrivant son testament sur une misérable feuille de bouleau.

Les notaires de ces temps primitifs, il est facile de le présumer, n'avaient pas toujours sous la main du parchemin ou des papiers de luxe pour y inscrire les conventions de leurs clients, cependant nous devons dire à leur louange que les matériaux dont ils usaient étaient de bonne qualité. Il est rare de trouver dans ces anciens greffes des actes qui ne soient pas écrits sur papier grand format à double feuille. Ce papier est fort, le plus souvent vergé. Il ne se rompt.

pas aux plis et il peut soutenir avantageusement la comparaison avec ces vilains papiers joseph, transparents ou pâteux, que les libraires vendent sous le nom *d'antique*. L'administration n'avait aucun contrôle sur le papier servant aux écritures publiques, et chacun pouvait s'approvisionner là où il lui plaisait. En examinant ces vieux manuscrits à la vive lumière d'une lampe, on trouve autant de marques de commerce qu'il y avait de papetiers. Le filigrane varie suivant l'endroit de fabrique. Tantôt ce sont des fleurs de lys, tantôt une croix supportée par deux cœurs enflammés, ou bien des dragons ailés, ou encore l'écusson des villes où le fabricant demeurait, quelquefois aussi le nom seulement de l'industriel. Tout cela vaut mieux, évidemment, que cette vilaine tête de fou coiffée d'un bonnet d'âne agrémenté de grelots, qui a été la marque primitive du papier auquel elle a legué son nom, que nous appelons *foolscap*, et dont nos législateurs ont ordonné l'usage aux notaires, sous peine de \$15 d'amende.

Il y avait, sous la période française, des règlements très sages ordonnant la visite des greffes à certaines époques de l'année. Les procureurs du roi étaient, d'ordinaire, chargés de faire les examens dans chaque juridiction. On conserve encore dans nos greffes quelques-uns des inventaires qui furent dressés alors. Il est malheureux que le temps, les vicissitudes de la guerre, les désastres des incendies et le plus souvent l'incurie de ceux qui sont chargés de la garde de ces précieuses dépouilles, en aient fait disparaître le plus grand nombre. Ces inventaires seraient d'autant plus précieux que les procureurs du roi y inscrivaient les défauts qu'ils avaient trouvés dans les actes examinés.

J. EDMOND ROY.

Levis, 22 Février 1889.

(A suivre.)

# LA CHARITÉ ET SON ŒUVRE

---

“ *Charitas semper debetur, et nunquam exsolvitur* ” (St. AUG. 42 Ep. à Cel.) “ La charité est une dette dont on n’est jamais quitte, et qu’on doit toujours, même après l’avoir payée. ”

Combien je regrette de n’avoir qu’une plume froide et un style sans couleur pour rendre mes pensées en face d’un sujet si grand et si sublime ! Votre indulgence m’enhardit, et si je ne sais que balbutier en traitant un point si délicat, il faut vous avouer en confessant mon impuissance, que je le préfère à tous, et le choisis entre mille autres pour en faire le rendez-vous et le centre de mes impressions et de mes souvenirs. Les écrivains les mieux renseignés, sans doute guidés par un cœur noble et généreux, se sont plu à nous définir la *charité* sous les couleurs les plus vives, sous les traits les plus nobles et les plus délicats—tous à l’envi ont semblé rivaliser pour la revêtir d’un charme tout nouveau que rien de terrestre ne peut définir. O douce, aimable et gracieuse charité ! . . . Je te trouve tantôt sous les traits charmants de la drachme perdue ; tantôt je te reconnais dans la centième brebis éloignée du bercail et pour laquelle le Bon Pasteur laisse de côté les quatre-vingt-dix-neuf autres pour courir à sa recherche. Oh ! la *charité*. . . c’est la Thaumaturge de l’humanité souffrante, dont les larmes et les cris plaintifs ont su la faire jaillir du cœur sensible et miséricordieux du Père Céleste. J’aime à te représenter sous la forme d’un ange aux blanches ailes volant au secours de tout ce qui souffre et qui gémit. D’autrefois je t’aperçois sous la mise du pauvre parcourant les villes et les bourgades, visitant les palais du riche comme la plus humble des chaumières. Je te reconnais toujours et partout à la douceur de ta voix et à la bénignité de tes traits. Rien n’arrête tes pas, rien n’obstrue ta marche ; tu ne connais point de difficultés, toutes semblent s’aplanir sur ta route . . . rarement seule tu complètes ce trio céleste, et de concert avec tes deux compagnes la Foi et l’Espérance, tu en deviens et l’écho et l’instrument. Oui c’est bien toi et toujours toi qui recueilles dans tes entrailles de miséricorde l’enfant orphelin et délaissé . . . Enfin je n’en finirais jamais si je voulais retracer ici tes innombra-

bles tableaux ; mais cette pâle esquisse suffit pour te faire reconnaître à travers la série des siècles de civilisation dont tu fus toujours l'ange tutélaire et l'astre bienfaisant.

En interrogeant l'histoire des temps anciens j'y lis de grandes choses qui ne manquent certainement pas d'intérêt. J'aime à parcourir Virgile chantant la gloire de tout ce qui est bon et louable ; Sénèque m'enchanté en étalant ses fastueuses morales ; Solon, Lycurgue, Socrate, grands législateurs dont la science et les codes précieux leur ont acquis l'estime de tout ce qui était grand alors ; mais ils se trompent en croyant posséder la vraie gloire ; elle n'en était que le crépuscule ; à d'autres qu'à eux, l'honneur de donner à la terre stupéfaite la claire vision de la *charité*, dont les rayons lumineux devraient éclairer l'atmosphère du christianisme. Rome païenne m'offre ses vestales, créatures admirables selon eux ; certes, je ne refuse point de leur donner leur tribut de mérite. . . prêtresses de la déesse Vesta et choisies parmi les plus illustres familles patri-ciennes, elles consacrent leur jeunesse, leur liberté, foulant aux pieds tout plaisir charnel par le plus inviolable des vœux. Tout ceci est grand et louable, j'en conviens ; mais je n'y trouve pourtant point, dans ces traits, quelque beaux qu'ils soient, cette perle précieuse que j'y cherche. Écoutez ce cri qui fait écho dans l'univers païen tout entier : "Gloire à la force, à la richesse et aux plaisirs ; anathème à la faiblesse, à la pauvreté et à la souffrance."

L'homme, tout grand qu'il était alors, n'aimait point l'homme. . . la compassion, la pitié était considérée comme indigne d'un citoyen ; l'égoïsme rongait cette société comme une lèpre. Je ne suis pas encore arrivé, et pour toute réponse je vous dirai avec le grand apôtre saint Paul : "Si je n'ai pas la charité je ne suis qu'un airain et une cymbale retentissante. . . donc allons plus loin. Le Romain était riche et puissant, maître de plus de mille esclaves considérés par lui comme étant non des hommes, mais de viles choses et d'après la loi les fouets, les chaînes et l'abjection étaient le prix de leur labeur. Qu'on châtie cet esclave, rapporte Juvénal dans une de ses satires. — Qu'a-t-il fait ? Rien. — N'importe ; qu'il meure. — Je le veux ma raison, c'est que le veux. "Sit pro ratione voluntas" Est-ce là la grandeur que je cherche ? Non, non ! Rome païenne a beau s'envelopper dans les riches replis de son manteau de pourpre et de soie, elle ne peut dérober aux regards de la civilisation moderne, son extrême nudité et son dénuement complet de toute vraie gloire et de toute véritable liberté.

Encore un pas.—Pénétrons dans l'amphithéâtre romain, je vois là toute la noblesse patricienne, comme spectateurs ; dans l'arène je trouve également de beaux jeunes gens, la fleur de la Germanie, de la Thrace et de l'Afrique, s'élançant dans le cirque. Ils s'inclinent devant César : "Je te salue," disent-ils et le combat commence ; et lorsqu'un gladiateur tombe sur le parquet, sanglant, percé par le fer d'une épée, déchiré par la griffe du tigre, les applaudissements éclatent avec une fureur frénétique.... Mais voici l'aurore d'une ère nouvelle ; un astre jusqu'alors inconnu monte sur l'horizon du monde. Quel est donc le nom de ce nouveau phénomène qui vient éclipser les derniers comme les plus beaux rayons du paganisme expirant ? Ah ! vous le nommez déjà ; vos regards le contemplant, votre cœur le comprend et votre bouche lui souhaite la bienvenue. Le Ciel s'ouvre et laisse pleuvoir le *juste* et avec lui une suite lumineuse dont la douce et suave *charité* ferme la marche. L'univers est frappé d'étonnement en face d'un spectacle et d'un commandement nouveau : "Pardonnez à ceux qui vous font tort ; aimez ceux qui vous haïssent ; soulagez ceux qui souffrent." Quel étrange renversement s'opère sur la terre à l'arrivée du Roi des siècles ! Ce n'était pourtant que le début, le préambule de plus grandes choses encore. L'héroïsme de la croix doit mettre le sceau à trente-trois années de privations et de sacrifices. Un jour, dans une ville où Rome avait envoyé, avec ses aigles victorieuses, un de ses proconsuls, sur une route qu'avaient foulée les pieds des prophètes et dont les peuples devaient plus tard baiser avec respect la poussière, cheminait péniblement un homme que suivait une populace en délire. Quel était son crime ? Il devait mourir de la mort des esclaves, du supplice de la croix. Pourtant il a fait du bien à tous ; il a guéri les malades, ressuscité les morts, chéri les petits enfants ; en un mot il a régénéré le monde par une création nouvelle, et pour cela on le condamne à gravir le *Calvaire*. Cet homme de douleur était pourtant celui que le monde entier devait bientôt saluer avec enthousiasme comme son *Seigneur* et son *Dieu*.

La *charité*, qui arrache au Fils de Dieu jusqu'à la dernière goutte du sang de son cœur, devient la maîtresse du monde ; en noble souveraine elle a ses ministres, ses palais, ses ambassadeurs et ses trésors. Voyez les apôtres à l'œuvre ; ils se divisent le monde et volent à sa conquête. De barbares ils font des hommes libres et civilisés ; de riches égoïstes ils font des bienfaiteurs de leurs frères indigents ; ils ennoblissent la condition de l'artisan, ils ne suppriment



point la pauvreté, mais ils font du pauvre un ami, un frère. Après les temps apostoliques la *charité* ne se ralentit point ; au contraire ce soleil lumineux prend un nouvel éclat en s'approchant de son midi. Je le vois sur le seuil du nouvel âge, époque trop peu connue de nos jours, où l'esprit chrétien enfanta des prodiges. Je vois Jean de Matha revêtant l'habit rouge, blanc et bleu, fonder l'Ordre de la Très Sainte Trinité, rachetant les captifs, esclaves des Maures et cela en exposant sa propre vie, leur rendant la liberté aux dépens de la sienne. Conçoit-on plus d'héroïsme et de *charité* ? Au huitième siècle je vois s'élever à Paris un vaste édifice, appelé Hôtel-Dieu, nom qui dévoile à la fois la profondeur des douleurs de l'humanité (puisque ses murailles devaient être le rendez-vous de toutes les souffrances) et l'apogée du dévouement. J'y découvre un Dieu caché sous les dehors d'un pauvre malade, consolé par Jésus, voilé sous les traits hospitaliers de la Vierge des vierges. Ce spectacle tout grand qu'il est, n'est pourtant pas la limite de la *charité*. Elle s'étend plus loin encore. Voyons les temps les plus voisins des nôtres. Dieu donne à la France un grand siècle. Il l'aime, car Marie l'a choisie pour être sa terre de prédilection. Que de fois son pied virginal n'a-t-il pas foulé ce sol privilégié ! Notre-Dame des Victoires, Notre-Dame de Chartres, de Boulogne ; à Lyon, Notre-Dame de Fourvières ; plus loin, Notre-Dame de la Salette ; à Rouen, Notre-Dame de Bon-Secours ; à Marseille, Notre-Dame de la Garde, etc., etc. Ne nous étonnons pas si cette terre de nos ancêtres est devenue le théâtre de plus d'un prodige. Dix-huit fois au pied des Pyrénées, la Vierge Immaculée apparut à une jeune bergère. Notre-Dame de Lourdes, consolatrice des Pontifes, donne l'hospitalité à plus de 200,000 pèlerins chaque année.

Dans un autre siècle, quand Louis XIV occupait le trône, deux grands capitaines Turenne et Condé protègent sa couronne. Bossuet, Bourdaloue et mille autres génies étonnent le royaume par la sublimité de leur éloquence et donnent à la littérature et aux sciences un nouveau reflet. Puis, de nos jours même, le Père Lacordaire pendant dix-huit ans du haut de la chaire de Notre-Dame, a tenu suspendues à ses lèvres les intelligences d'élite de la France. Il y a sur cette terre de prédilection concours de toutes les gloires, mais une surtout reçoit le plus précieux laurier—c'est la *charité* personnifiée dans l'humble Vincent-de-Paul. Oh ! c'est cet homme de Dieu qu'on rencontre partout où il y a du bien à faire, des infortunés à soulager ; aux accents de sa voix pathétique je vois les

riches accourir avec leur or ; il recueille le pauvre et l'orphelin sans abri. Encore un pas. . . . . Dans ce vaste champ de l'Église du Christ, je vois un grain de sénevé, qu'à peine hier la terre reçut dans son sein ; aujourd'hui il est devenu un grand arbre. La Bretagne, empreinte d'une foi pratique et virile, est le coin de terre où s'élève cet arbre dont les nombreuses ramifications étendent aux pays les plus lointains leur ombre bienfaisante ! Oh ! les petites Sœurs des Pauvres. . . . elles comptent déjà plus de 5,000 membres dispersés ça et là dans les deux hémisphères.

Lyon, à son tour, donne naissance à l'*Œuvre de la Propagation de la Foi*, pépinière admirable et le point de départ de plus d'un sacrifice. . . . . encore la charité sous une autre teinte. Frédéric Ozanam crée des *Sociétés de bienfaisance*. Albert de Mun organise les *Cercles d'ouvriers catholiques* qui font un si grand bien et amènent de si beaux résultats, autant de nouveaux fleurons enlacés au superbe diadème de la *charité*. De tristes jours devaient luire pour cette terre de France, autrefois si radieuse de gloire. . . . . Mais que vois-je ? La voilà qui se relève de ses cendres, et les institutions de charité et de bienfaisance dont elle a été le noyau, seront le levier qui la feront sortir de ses ruines.

Mais à deux mille lieues de la vieille Europe, il est une nouvelle France que l'on nomme Patrie ; elle aussi a ses gloires, et quoique jeune encore, elle a vu de grandes et nobles choses s'opérer par son bras. Marguerite Bourgeoise, cette enfant de la France, cette perle de la petite ville de Troyes en Champagne donne naissance à l'Institut de la Congrégation Notre-Dame, destiné à rendre au pays, depuis plus de deux cents ans, des services incalculables, par l'éducation des filles. Plus tard, madame d'Youville fonde le premier établissement de ces admirables "Sœurs Grises", dont la *charité* et le dévouement ne laissent rien à envier à l'héroïsme des âges antérieurs. . . . Un peuple qui voit s'élever dans son centre de si grandes œuvres doit nécessairement espérer d'en voir jaillir les plus beaux résultats. Ces anges de charité veillent au chevet du pauvre atteint d'une maladie qui le mine et le consume ; elles pansent les plaies de l'ouvrier blessé ; elles consolent le vieillard indigent ; elles adoucissent ses derniers jours en nourrissant son intelligence de cette salutaire pensée : la mort est le terme des souffrances, le commencement d'une vie bienheureuse. Voyez cette sœur entre autres ; dans dix, vingt ans même, si Dieu prolonge son existence, vous la trouverez comme aujourd'hui dévouée au service de l'infortune ; ses traits.

seront altérés, sa taille sera courbée, sa démarche apesantie, mais rien n'aura changé pour elle en ce monde ; aucun plaisir terrestre, aucun repos ne viendra soulager sa vieillesse, mais elle sera plus près de sa récompense, plus près de son Dieu (1).

Ce tableau dont nous sommes chaque jour les spectateurs, nous laissera-t-il froids et indifférents ? N'aurons-nous à offrir que le seul tribut de notre respect et de notre admiration ? Laissons-nous ces saintes religieuses joindre à leur labeur journalier le soin si ardu de vêtir, d'instruire et de pourvoir, à elles seules, aux besoins de ces petits enfants privés d'un père, d'une mère, unique soutien de leurs jeunes années ? . . . . . Ah ! non . . . notre bon cœur y a déjà pourvu, et une nouvelle supplique, tombant de lèvres orphelines et timides, sera la bienvenue. N'y soyez pas insensibles ! . . . La mort, qui impitoyablement est venue frapper dans leurs rangs, peut aussi venir moissonner dans les vôtres. Alors que voudriez-vous qu'on fit pour vos délaissés ? Et de plus laissez-moi vous demander : " A qui d'entre vous a été promis le lendemain ? " Personne ne peut y compter, car l'avenir est le secret de Dieu. Oh ! la *charité* !!! " elle couvre la multitude de nos fautes. " Qu'il est triste le sort de celui qui, dans son abondance, ne sait pas tendre la main à celui qui souffre et qui pleure ! . . . .

Donnez, donnez de bon cœur au pauvre et à l'orphelin. " Celui qui donne aux pauvres, prête à Dieu qui ne manquera pas de rendre avec usure. — (PROV. XIX, 17).

On vous mesurera avec la mesure dont vous vous serez servi pour eux. — (S. MATH. VII, 2).

" La charité ne regrette pas son erreur, quand elle juge trop favorablement même le mal. — (S. AUG).

Que la *charité* la plus franche et la plus cordiale règne au milieu de nous et avec elle nous seront départis tous les autres biens, de la main libérale de Celui qui dit dans l'Évangile : " Tout ce que vous aurez fait au moindre de mes frères, c'est à moi que vous l'aurez fait. " — (S. MATH. XXV, 40).

Je vous quitte, chers lecteurs, à regret en faisant un dernier souhait. Puisse le Divin maître se montrer satisfait de votre libéralité à l'égard de ses membres souffrants et vous rendre dès ici-bas

(1) Que n'aurions-nous pas à dire des *Sœurs de la Providence*, des *Sœurs de la Miséricorde*, etc., etc., sans parler des *essaims* bénis de religieuses venues ici de notre ancienne mère-patrie, et rivalisant de zèle pour étendre au milieu de nous le règne de la charité !

au centuple bonheur et prospérité. Unissons-nous ensemble par les doux liens de la charité chrétienne, afin de ne former sur la terre qu'un cœur et qu'une âme en Jésus-Christ. Quand les hirondelles s'en vont, comme elles ont à traverser l'immensité des mers, et que, pendant ce long trajet, souvent il n'y a pas un mât de navire sur lequel elles puissent se reposer, elles ont soin de se grouper les unes à côté des autres, et pendant la traversée, quand la fatigue se fait sentir, les plus jeunes et les plus faibles viennent se reposer sur l'aile des plus fortes, et, soutenues ainsi les unes par les autres, la troupe fidèle arrive au port désiré. Nous aussi, nous avons une mer immense et orageuse à traverser ; souvent nous ne trouvons ni mât de navire, ni rivage où nous reposer. Eh bien ! serrons-nous les uns à côté des autres ; appuyés sur les ailes de la charité, nous arriverons, nous aussi, au terme de notre salut tant désiré, et nous nous reposerons dans le sein de Dieu, océan infini de charité. "*Deus charitas est.*"

E\*\*\*

# ROSE MARIE

---

## CHAPITRE XI

### UNE RENCONTRE

C'était par une belle soirée du mois de mai sur un de ces magnifiques *ferry-boats* qui joignent Brooklyn à New-York par autant de ponts mobiles, qui font l'admiration des étrangers. Un groupe de messieurs conversait avec animation tout en jouissant du coup d'œil grandiose que la baie et le port, leurs mille mâts et le soleil couchant offraient à leurs regards.

A quelques pas d'eux stationnait une voiture de luxe attelée de deux grands chevaux noirs. La voiture contenait un vieux monsieur qui semblait assoupi, une dame âgée et une jeune fille, toutes deux en grand deuil ; le cocher et le laquais, tout en noir, portaient également de larges rubans de crêpe à leur chapeau. Les yeux de presque tous les passagers qui encombraient le port, étaient fixés sur la voiture princière et tous se demandaient quelle pouvait être cette famille ; mais personne dans la foule ne semblait le savoir.

La jeune fille tenait sur ses genoux une corbeille de fleurs naturelles d'une beauté exquise ; de temps en temps elle semblait parler à la vieille dame ou lui faire quelque question ; la dame lui répondait avec beaucoup de gravité, mais en fort peu de mots ; quant au monsieur il ne donnait de signe de vie que par un mouvement spasmodique de la tête, qui se produisait par intervalles.

Le groupe de messieurs dont nous avons parlé n'avait point jusque là aperçu la voiture ; ils parlaient politique ; M. O'Morra, père, différait d'opinion avec son voisin et le comte Wissen, qui revenait de Washington, devait servir d'arbitre ; mais il déclara, avec la prudence et la modestie d'un diplomate consommé, que sa qualité d'étranger devait les convaincre combien peu il était capable de se porter comme juge en pareille matière, puis changeant adroitement de conversation et s'adressant au docteur Galenson : " A propos, M. le docteur, comment va votre malade si intéressante, Mlle Marié ? "

—“ Oh, elle va à merveille, M. le comte, et si je ne me trompe, elle paraîtra ce soir à table pour la première fois ; c'est même grâce à cette circonstance que je me trouve dans votre compagnie en ce moment, Miss Tankerville m'ayant invité à la fête.”

—“ Son *incognito* est toujours bien gardé ? ”

—“ Oui, et ses antécédents, sont toujours voilés pour nous tous dans le plus profond mystère.”

En ce moment Rory O'Morra, en caressant son cheval qu'il tenait par la bride, (il revenait d'une excursion) aperçut pour la première fois la voiture, et ne put s'empêcher, dans sa surprise, d'attirer de ce côté l'attention du groupe.

“ M. le comte, regardez donc s'il vous plaît ; n'est-ce pas notre ami Johnson, ce cocher-là ? ”

—“ C'est lui, nul doute ; et la famille, la connaissez-vous ? ”

—“ Nullement ; mais voyez donc, la dame vous connaît apparemment ; elle vient de vous faire un salut. Le comte avait cru remarquer le salut, sans toutefois en être bien sûr ; rassuré par les paroles de son jeune ami, il regarda avec plus d'assurance.

“ Ciel,” dit-il, “ c'est Mme Dashon ; ” puis s'approchant de la voiture, il fit un profond salut.

“ Je suis heureuse de vous revoir, dit Mme Dashon avec émotion. Vous avez été absent, je crois, depuis plusieurs mois.”

—“ Depuis la mi-janvier, Madame, et je vous croyais en France ; sans cela je n'aurais pas manqué dès mon retour de Washington, d'aller vous présenter mes respects.”

—“ Ah, M. le comte, (veuillez excuser M. Dashon il n'a pas sa pleine connaissance depuis l'événement fatal) quelle terrible épreuve, ç'a été pour nous ! ”

—“ Madame, pardonnez-moi, mais j'ignore ce qui s'est passé, rien de tout cela n'a donc paru dans les journaux ? Le vicomte m'écrivit à la fin de janvier et me parla de son bonheur qui approchait ; j'ai bien regretté de ne pas pouvoir en être témoin ; mais—mon Dieu, serait-il possible ?

—“ Ah ! monsieur ! que nous sommes à plaindre ! Notre enfant chérie ravie à notre tendresse, et si subitement au moment où nous allions nous rendre à l'église ! Comme frappée de la foudre ! Une émotion trop vive, dit-on !—Toutes les après-midi, nous visitons sa tombe à Greenwood ; nous avons été retardés aujourd'hui, mais je ne pouvais me résoudre à omettre cette visite ; tous les jours nous déposons une guirlande fraîche sur son cercueil. Savez-vous

que nous l'avons enterrée dans son costume de fiancée avec les bijoux que lui avait envoyés Sa Majesté l'Impératrice de France?— Je compte aller moi-même à Paris dans quelque temps d'ici pour remercier Sa Majesté en personne de son attention délicate, et pour lui dire que mon enfant portera à jamais ces bijoux précieux.”

—“Ne craignez-vous pas, madame, qu'ils ne courent quelque danger dans un caveau ? ” dit le comte en jetant un regard furtif sur Johnson. Celui-ci s'en aperçut et devint pourpre de honte et de colère.

—“ Oh ! pas le moindre, M. le comte, le caveau est à l'épreuve de toute profanation . . . Mais nous voici arrivés ; faites-moi l'honneur d'une visite, s'il vous plaît.”

On touchait effectivement au quai, et déjà les piétons étaient tous sortis ; c'était le tour des cavaliers et des voitures. Rory O'Morra était remonté à cheval, et le docteur Galenson avait fait accepter à M. O'Morra père, et au comte Wissen une place à côté de lui dans son phaéton.

Au moment où Rory passa près de la voiture, son cheval fit un bond (Johnson l'avait touché de son fouet) ; heureusement que le cavalier était ferme sur ses étriers. Rory ne dit mot, mais jeta un regard significatif à Johnson et continua son chemin.

## CHAPITRE XII.

### LA FÊTE D'UNE CONVALESCENTE.

Les pensionnaires de Miss Tankerville éprouvèrent une vraie sensation lorsque l'étrangère mystérieuse, relevant de maladie, fit son apparence à table pour la première fois.

Ce fut aussi une scène toute nouvelle pour Rose Marie elle-même, peu habituée à se trouver dans une réunion aussi mêlée que l'était celle qui avait son domicile dans la maison de son hôtesse.

La jeune madame Varick se chargea de la présenter aux messieurs (les dames l'ayant déjà toutes visitée auparavant dans sa chambre), et elle s'acquitta de ce devoir avec un tact exquis.

Au beau milieu de cette cérémonie, le comte Wissen et le docteur Galenson entra en compagnie des deux messieurs O'Morra, et la joie fut à son comble. Le docteur Galenson les présenta avec un

orgueil bien légitime, et *mademoiselle Marié* reçut et rendit avec une grâce parfaite les révérences et les félicitations de tous.

Le repas qui suivit fut animé de la gaieté la plus franche et la plus cordiale, car malgré la diversité des positions sociales et des caractères, l'harmonie qui régnait dans cette maison était vraiment charmante, et du reste Rose Marie, ce soir-là, formait un admirable trait-d'union.

Le comte Wissen avait la bonne fortune d'être le voisin de droite de l'héroïne du moment présent, et il en profita pour lui glisser quelques mots en français de manière à ne pas trahir le secret.

—“ Vous savez l'intérêt que je prends en votre bonheur ; permettez-moi donc de vous demander ce que vous comptez faire. A mon avis vous êtes suffisamment rétablie pour quitter votre *incognito* et retourner auprès de vos grands-parents désolés.”

Rose Marie pâlit et continua d'écouter.

—“ Je les ai vus ce soir même ; ils se rendaient à Greenwood suivant leur habitude journalière ; sans doute il faudra prendre quelques précautions pour les initier au mystère de votre résurrection, mais j'espère qu'à cette condition aucun remède au monde ne sera plus salutaire pour rendre au grand'papa le plein usage de ses facultés et de ses membres.”

—“ Et quels semblent être les sentiments de grand'maman ? ”

—“ Les mêmes que jusqu'ici ; mais le chagrin l'a minée elle aussi considérablement”.

—“ Ah ! M. le comte, vous avez été l'ami de mon père ; je compte sur vos conseils et votre assistance dans la conjoncture pénible à la fois et délicate où je me trouve.”

—“ Quelles démarches avez-vous déjà faites ? ”

—“ J'ai écrit à mon grand'papa Romarin ; c'est tout. Il me semble qu'avant d'avoir reçu sa réponse, je devrai me tenir tranquille.”

Leur ton de voix s'était animé, et le silence régnait dans l'assemblée ; ils durent donc interrompre leur conversation. Le comte Wissen, en excellent diplomate, mit sur le tapis la politique italienne de l'empereur Napoléon, et en un instant la discussion, tout en restant calme, fut intéressante à l'extrême. Tout protestant qu'il était, il ne pouvait que prévoir que tôt ou tard le résultat serait déplorable pour le Saint-Siège, et son esprit de conservatisme se déclarait inquiet et peiné de voir affaibli ce qu'il considérait comme la clef de voûte de l'édifice social.

Sur ses entrefaites, le repas tirait à sa fin ; le moment des *toasts*



était arrivé. M. O'Morra père crut de son devoir de se charger de proposer la santé de *Miss Marie*. Inutile de dire que la proposition fut acceptée au milieu d'applaudissements prolongés.

Rose Marie toute émue put seulement prier Rory O'Morra de vouloir bien remercier l'assemblée en son nom, et le jeune homme sembla trop heureux de l'honneur et s'acquitta de son rôle avec une rare perfection.

(*A suivre.*)

V. R.